

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS

BANQUE NATIONALE AGRICOLE –BNA BANK–

Siège social : Avenue Mohamed V 1002 Tunis

La Banque Nationale Agricole -BNA- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 30 Avril 2025. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, M. Abderrazak GABSI. et M. Khaled THABET.

BILAN

Arrêté au 31 Décembre 2024

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Actifs					
AC1 - Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	4.1	439 101	242 678	196 423	80,9%
AC2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers	4.2	28 158	63 722	(35 564)	(55,8%)
AC3 - Créances sur la clientèle	4.3	13 452 195	13 792 934	(340 739)	(2,5%)
a- Comptes débiteurs		2 645 567	2 171 597	473 970	21,8%
b- Autres concours à la clientèle		10 314 018	11 130 772	(816 754)	(7,3%)
c- Crédits sur ressources spéciales		370 992	366 579	4 413	1,2%
d- Créances liées aux fonds budgétaires 133 MDT et 160 MDT		121 618	123 986	(2 368)	(1,9%)
AC4 - Portefeuille-titres commercial	4.4	222 065	144 055	78 010	54,2%
AC5 - Portefeuille d'investissement	4.5	7 812 414	5 774 174	2 038 240	35,3%
AC6 - Valeurs immobilisées	4.6	143 678	141 814	1 864	1,3%
AC7 - Autres actifs	4.7	361 469	309 331	52 138	16,9%
Total des actifs		22 459 080	20 468 708	1 990 372	9,7%

Passifs

PA1 - Banque Centrale et CCP	4.8	4 542 969	4 037 378	505 591	12,5%
PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	4.9	1 535 092	1 058 727	476 365	45,0%
PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle	4.10	12 674 833	11 886 986	787 847	6,6%
a- Dépôts à vue		3 328 959	3 150 268	178 691	5,7%
b- Autres dépôts et avoirs		9 345 874	8 736 718	609 156	7,0%
PA4 - Emprunts et ressources spéciales	4.11	673 123	723 675	(50 552)	(7,0%)
a- Emprunts matérialisés		224 159	298 939	(74 780)	(25,0%)
b- Autres fonds empruntés		-	-	-	-
c- Ressources spéciales		448 964	424 736	24 228	5,7%
PA5 - Autres passifs	4.12	871 483	757 659	113 824	15,0%
Total des passifs		20 297 500	18 464 425	1 833 075	9,9%

Capitaux propres

CP1 - Capital	4.13	320 000	320 000	-	-
CP2 - Réserves	4.13	1 588 208	1 455 069	133 139	9,2%
CP3 - Actions propres	4.13	(4 343)	(4 339)	(4)	(0,1%)
CP4 - Autres capitaux propres	4.13	43 098	43 098	-	-
CP5 - Résultats reportés	4.13	(39 940)	442	(40 382)	(9136,2%)
CP6 - Résultat de l'exercice	4.13	254 557	190 013	64 544	34,0%
Total des Capitaux propres		2 161 580	2 004 283	157 297	7,8%
Total des capitaux propres et passifs		22 459 080	20 468 708	1 990 372	9,7%

BANQUE NATIONALE AGRICOLE
ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Arrêté au 31 Décembre 2024

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Passifs éventuels					
HB1 - Cautions, avals et autres garanties données	5.1	1 281 276	1 445 525	(164 249)	(11,4%)
a- En faveur des établissements bancaires et financiers		395 248	552 112	(156 864)	(28,4%)
b- En faveur de la clientèle		805 873	813 258	(7 385)	(0,9%)
c- En faveur de l'État		80 155	80 155	-	-
HB2 - Crédits documentaires	5.2	579 834	475 072	104 762	22,1%
Débiteurs par accréditifs export devises		38 707	57 691	(18 984)	(32,9%)
Débiteurs par accréditifs import devises		541 127	417 381	123 746	29,6%
HB3 - Actifs donnés en garantie	5.3	4 816 110	3 811 828	1 004 282	26,3%
Total des passifs éventuels		6 677 220	5 732 425	944 795	16,5%
Engagements donnés					
HB4 - Engagements de financements donnés	5.4	464 354	397 584	66 770	16,8%
Crédits notifiés non utilisés		464 354	397 584	66 770	16,8%
HB5 - Engagements sur titres	5.5	832	2 832	(2 000)	(70,6%)
a- Participations non libérées		832	2 832	(2 000)	(70,6%)
b- Autres		-	-	-	-
Total des engagements donnés		465 186	400 416	64 770	16,2%
Engagements reçus					
HB7 - Garanties reçues	5.6	9 364 052	9 068 733	295 319	3,3%
Total des engagements reçus		9 364 052	9 068 733	295 319	3,3%

ÉTAT DE RÉSULTAT

Période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2024

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	Jusqu'au 31/12/2024	Jusqu'au 31/12/2023	Ecart	%
Produits d'exploitation bancaire					
PR1 - Intérêts et revenus assimilés	6.1	1 579 252	1 617 138	(37 886)	(2,3%)
a- Opérations avec les établissements bancaires et financiers		8 083	6 122	1 961	32,0%
b- Opérations avec la clientèle		1 541 027	1 573 428	(32 401)	(2,1%)
c- Autres intérêts et revenus assimilés		30 142	37 588	(7 446)	(19,8%)
PR2 - Commissions (en produits)	6.2	163 013	145 462	17 551	12,1%
PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	6.3	46 992	45 362	1 630	3,6%
PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement	6.4	499 905	349 624	150 281	43,0%
Total produits d'exploitation bancaire		2 289 162	2 157 586	131 576	6,1%
Charges d'exploitation bancaire					
CH1 - Intérêts encourus et charges assimilées	6.5	(1 308 081)	(1 170 994)	(137 087)	11,7%
a- Opérations avec les établissements bancaires et financiers		(419 300)	(432 862)	13 562	(3,1%)
b- Opérations avec la clientèle		(854 542)	(698 177)	(156 365)	22,4%
c- Emprunts et ressources spéciales		(33 459)	(39 097)	5 638	(14,4%)
d- Autres intérêts et charges		(780)	(858)	78	(9,1%)
CH2 - Commissions encourues		(5 075)	(6 673)	1 598	(23,9%)
Total charges d'exploitation bancaire		(1 313 156)	(1 177 667)	(135 489)	11,5%
Produit Net Bancaire		976 006	979 919	(3 913)	(0,4%)
PR5-CH4 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	6.6	(216 616)	(293 672)	77 056	(26,2%)
PR6-CH5 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	6.7	15 046	(10 959)	26 005	(237,3%)
PR7 - Autres produits d'exploitation		979	1 049	(70)	(6,7%)
CH6 - Frais de personnel	6.8	(273 467)	(267 022)	(6 445)	2,4%
CH7 - Charges générales d'exploitation	6.9	(99 975)	(95 163)	(4 812)	5,1%
CH8 - Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(14 593)	(15 300)	707	(4,6%)
Résultat d'exploitation		387 380	298 852	88 528	29,6%
PR8-CH9 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	6.10	(339)	19	(358)	1884,2%
CH11 - Impôt sur les bénéfices		(120 440)	(97 071)	(23 369)	24,1%
Résultat des activités ordinaires		266 601	201 800	64 801	32,1%
PR9-CH10 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires		(12 044)	(11 787)	(257)	2,2%
Résultat net de l'exercice		254 557	190 013	64 544	34,0%
Effet des modifications comptables (Net d'impôt)		(40 975)	-	(40 975)	-
Résultat après modification comptable		213 582	190 013	23 569	12,4%

ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE

Période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2024

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	Jusqu'au 31/12/2024	Jusqu'au 31/12/2023	Ecart	%
Activités d'exploitation					
Produits d'exploitation bancaire encaissés		2 047 822	1 879 867	167 955	8,9%
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(1 273 265)	(1 204 927)	(68 338)	(5,7%)
Dépôts / retraits de dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		50 211	3 471	46 740	1346,6%
Prêts et avances / remboursements prêts et avances accordés à la clientèle		(131 924)	(347 097)	215 173	62,0%
Dépôts / retrait de dépôts de la clientèle		750 202	889 401	(139 199)	(15,7%)
Titres de placement		(1 003)	(1 320)	317	24,0%
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(260 475)	(275 433)	14 958	5,4%
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(130 694)	(4 200)	(126 494)	(3011,8%)
Impôt sur les bénéfices		(106 535)	(91 381)	(15 154)	(16,6%)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	7.1	944 339	848 381	95 958	11,3%
Activités d'investissement					
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		463 416	330 439	132 977	40,2%
Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		(1 972 928)	(1 256 269)	(716 659)	(57,0%)
Acquisitions / cessions sur immobilisations		(16 456)	(13 601)	(2 855)	(21,0%)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	7.2	(1 525 968)	(939 431)	(586 537)	(62,4%)
Activités de financement					
Rachat d'actions propres		(14)	(41)	27	(65,9%)
Remboursement d'emprunts		(71 892)	(92 303)	20 411	22,1%
Augmentation / diminution des ressources spéciales		24 170	88 139	(63 969)	(72,6%)
Dividendes versés		(57 110)	(51 195)	(5 915)	(11,6%)
Flux de trésorerie net affecté aux activités de financements	7.3	(104 846)	(55 400)	(49 446)	(89,3%)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités		(686 475)	(146 450)	(540 025)	(368,7%)
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période		(4 691 800)	(4 545 350)	(146 450)	(3,2%)
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	7.4	(5 378 275)	(4 691 800)	(686 475)	(14,6%)

BANQUE NATIONALE AGRICOLE
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
ARRÊTES AU 31 décembre 2024
(Montants exprimés en mille dinars - mDT)

1- PRESENTATION DE LA BANQUE

La Banque Nationale Agricole (BNA) est une société anonyme au capital de 320 millions de dinars, composé de 64.000.000 actions de 5 DT chacune, admises à la côte permanente de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT).

Le siège social de la Banque est sis à Avenue Mohamed V, 1002 Tunis. Elle est dirigée par un conseil d'administration.

Le réseau de la Banque se compose de 16 directions régionales, 3 succursales, 180 agences et 4 espaces de libre-service.

La Banque finance tous les secteurs de l'économie nationale et en particulier la grande partie des besoins du secteur agricole.

La Banque est soumise au régime fiscal de droit commun.

La structure du capital social de la Banque se présente au 31 décembre 2024 comme suit :

	Nombre d'actions	Valeur nominale en dinars	% d'intérêt et des droits de vote
Actionnaires			
ACTIONNAIRES PUBLICS	32 149 135	160 745 675	50,23%
L'État Tunisien	22 565 045	112 825 225	35,26%
Caisse Nationale de Sécurité Sociale	2 723 427	13 617 135	4,26%
Office des Céréales	2 200 307	11 001 535	3,44%
Office de Commerce de la Tunisie	1 857 237	9 286 185	2,90%
Entreprise Tunisienne d'Activités Pétrolières	1 451 576	7 257 880	2,27%
Caisse Nationale d'Assurance Maladie	1 127 815	5 639 075	1,76%
Office des Terres Domaniales	143 377	716 885	0,22%
Société Tunisienne du Sucre	53 462	267 310	0,08%
Office de l'Elevage et des Pâturages	26 889	134 445	0,04%
ACTIONNAIRES A PARTICIPATION PUBLIQUE	4 834 382	24 171 910	7,55%
CTAMA	1 982 863	9 914 315	3,10%
Banque de Tunisie et des Emirats	1 166 344	5 831 720	1,82%
STAR	768 145	3 840 725	1,20%
Autres actionnaires à participation publique	917 030	4 585 150	1,43%
ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES PRIVEES	7 862 687	39 313 435	12,29%
ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES	15 161 372	75 806 860	23,69%
ACTIONNAIRES ÉTRANGERS	3 460 463	17 302 315	5,41%
RACHAT ACTIONS PROPRES	531 961	2 659 805	0,83%
TOTAL	64 000 000	320 000 000	100%

2- RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers de la Banque Nationale Agricole (BNA) sont établis conformément aux dispositions de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au Système Comptable des Entreprises, du décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité, et des Normes Comptables Tunisiennes dont notamment les Normes Comptables Sectorielles n°21 à 25 publiées par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999.

3- BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS

Les états financiers sont élaborés en appliquant les principes et conventions comptables prévus par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité et des méthodes comptables prévues par les Normes Comptables Sectorielles applicables aux établissements bancaires.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

3.1.1- Les engagements hors bilan

Les engagements de financement afférents aux crédits à moyen et long terme sont portés en hors bilan et constatés au bilan, au fur et à mesure des déblocages, pour leur valeur nominale.

3.1.2- Les créances sur la clientèle

Les prêts et avances sont enregistrés à l'actif pour le montant des fonds mis à la disposition du client.

Les crédits accordés en net d'escompte sont comptabilisés à leur valeur nominale (fonds mis à la disposition du client en plus des intérêts constatés d'avance).

Les créances sur la clientèle (crédits décaissés et comptes courants débiteurs) sont présentées à l'actif déduction faite des provisions y afférentes, des intérêts et agios réservés et des intérêts constatés d'avance et non encore courus.

3.1.3- Les provisions sur les engagements

i. Provisions individuelles

Les créances de la Banque font l'objet d'une évaluation et d'une classification périodique conformément aux dispositions de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

La constitution des provisions sur les créances classées s'effectue selon les taux suivants :

Classes	Taux de la provision
0&1	0%
2	20%
3	50%
4	100%

ii. Provisions additionnelles (Circulaire BCT n° 2013-21)

En application de la circulaire aux banques n° 2013-21 du 30 Décembre 2013, la BNA a procédé à la constitution de provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

iii. Provisions collectives

En application de l'article 10 bis (nouveau) de la circulaire de la BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 modifié par la circulaire n°2025-01 du 29 Janvier 2025, la BNA a constitué, des provisions à caractère générale dites « Provisions Collectives » en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT n°91-24.

Ainsi la présentation des engagements de la population classée 0 et 1 devraient être regroupés dans les segments suivants :

- Engagements sur les professionnels du secteur privé

**Agriculture*

**Industries mécaniques et électriques*

**Industries agroalimentaires, y compris les oléifacateurs*

**Industries pharmaceutiques*

**Autres industries*

**Bâtiments et travaux publics*

**Tourisme y compris les agences de voyage*

**Promotion immobilière*

**Commerce*

**Santé*

**Télécom et TIC*

**Autres services y compris les agences de location de voitures*

- Contreparties publiques

**Entreprises publiques opérant dans des secteurs concurrentiels*

**Autres organismes publics*

- Particuliers

**Particuliers du secteur privé : crédits logements*

**Particuliers du secteur privé : crédits à la consommation*

**Particuliers du secteur public : crédits logements*

**Particuliers du secteur public : crédits à la consommation*

Pour chaque groupe de contreparties, la banque a déterminé un taux de migration moyen estimé sur un historique de 7 ans les plus récents (y compris l'année de référence et compte non tenu de l'année 2020). Le taux de migration est calculé en application de la formule suivante :

$$TM_{gi} = \frac{\text{Risque additionnel du groupe (i) de l'année N}}{\text{Engagements 0 \& 1 du groupe (i) de l'année N - 1}} \times 100$$

Le risque additionnel du groupe (i) désigne les engagements classés 0 et 1 de l'année N-1 du groupe (i) devenus classés 2, 3, 4 et 5 à la fin de l'année N.

Les taux de migration historique du groupe de contreparties "gi" sont majorés par les taux « Δgi » suivants:

<i>Groupe de contreparties</i>	Δgi
<i>Professionnels du secteur privé</i>	
Agriculture	6,75%
Industries mécaniques et électriques	2,75%
Industries agroalimentaires y compris les oléifacteurs	2,75%
Industries pharmaceutiques	0,50%
Autres Industries	3,50%
BTP	6,25%
Tourisme, y compris les agences de voyage	7,75%
Promotion Immobilière	6,75%
Commerce	3,25%
Santé	1,00%
Télécom et TIC	0,75%
Autres services y compris les agences de location de voitures	4,25%
<i>Contreparties publiques</i>	
Entreprises publiques opérant dans des secteurs concurrentiels	6,00%
Autres organismes publics	2,50%
<i>Particuliers</i>	
Crédits logements_Privé	2,00%
Consommation_Privé	3,25%
Crédits logements_Public	0,50%
Consommation_Public	0,75%

Le calcul des provisions collectives devrait être effectué en application des taux de provisionnement standards TP_{gi} qui se présentent comme suit:

<i>Groupe de contreparties</i>	TP _{gi}
<i>Professionnels du secteur privé</i>	
Agriculture	40%
Industries mécaniques et électriques	40%
Industries agroalimentaires y compris les oléifacteurs	40%
Industries pharmaceutiques	40%
Autres Industries	40%
BTP	40%
Tourisme, y compris les agences de voyage	40%
Promotion Immobilière	30%
Commerce	40%
Santé	40%
Télécom et TIC	40%
Autres services y compris les agences de location de voitures	40%

Contreparties publiques

Entreprises publiques opérant dans des secteurs concurrentiels	40%
Autres organismes publics	40%

Particuliers

Crédits logements_Privé	20%
Consommation_Privé	40%
Crédits logements_Public	20%
Consommation_Public	40%

Les provisions collectives à constituer résultent alors de la multiplication des engagements de la classe 0 et ceux de la classe 1 du groupe en question, par ces deux paramètres ainsi estimés (taux de migration moyen du groupe et taux de provision spécifique au groupe).

3.1.4- Comptabilisation des revenus afférents aux créances sur la clientèle

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions encaissées ainsi que les produits courus et non échus, dont l'encaissement est raisonnablement assuré, sont pris en compte dans le résultat.

Lorsque leur encaissement n'est pas raisonnablement assuré, les intérêts et les agios sont comptabilisés en «Intérêts et agios réservés» et présentés en soustraction du poste «Créances sur la clientèle». Ils seront constatés en produits lors de leur encaissement effectif et pris en compte dans le résultat de l'exercice de leur encaissement.

Les impayés en intérêts relatifs aux engagements des relations non classées sont constatés en produit.

3.2- Comptabilisation du portefeuille-titres et des revenus y afférents

Le portefeuille-titres détenu par la Banque est classé en deux catégories : le portefeuille-titres commercial et le portefeuille-titres d'investissement.

3.2.1- Portefeuille-titres commercial et revenus y afférents

-Ce portefeuille comprend les titres acquis avec l'intention de les céder à court terme. Il est composé des titres de transaction et des titres de placement.

-Sont considérés comme des titres de placement, les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à trois mois. Ils sont évalués à la fin de l'exercice à leur valeur boursière pour les titres cotés et leur juste valeur pour les titres non cotés. Les moins-values latentes font l'objet de provisions.

Les bons du Trésor sont évalués à leur coût amorti. Les revenus afférents aux titres à revenu fixe sont pris en compte dans le résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus.

-Les titres de transaction se distinguent par leur courte durée de détention et leur liquidité. Sont classés parmi les titres de transaction, les titres dont la durée de détention des titres doit être limitée à trois mois. A chaque arrêté comptable, les titres de transaction doivent être évalués à la valeur de marché. La valeur de marché correspond au cours en bourse moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente. Les variations de cours consécutives à leur évaluation à la valeur de marché sont portées en résultat. Les revenus afférents aux titres de transaction sont portés en résultat à la réalisation.

3.2.2- Portefeuille-titres d'investissement et revenus y afférents

Le portefeuille-titres d'investissement comprend les titres acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à l'échéance, ainsi que ceux dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Banque. Sont classés sous cette rubrique:

- Les titres de participation, les parts dans les entreprises associées et les parts dans les entreprises liées ;
- Les titres à revenu fixe acquis par la Banque avec l'intention de les détenir jusqu'à leur échéance ;
- Les dettes des entreprises publiques prises en charge par l'État Tunisien, étant donné que leur remboursement s'effectue selon un échéancier sur 25 ans;
- Les montants placés en fonds gérés chez les SICAR ;
- Les montants placés en fonds commun de placement.

Les souscriptions non libérées sont enregistrées en « Engagements hors bilan » pour leur valeur d'émission.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil relatifs à l'acquisition. L'entrée et la cession des titres sont constatées à la date du transfert de leur propriété, soit la date d'enregistrement de la transaction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Les dividendes encaissés, les plus-values de cession réalisées, les revenus sur fonds gérés et les revenus des emprunts obligataires sont présentés dans le poste « Revenus du portefeuille d'investissement » au niveau de l'état de résultat. Les dividendes non encore encaissés, mais ayant fait l'objet d'une décision de distribution, ainsi que les produits des placements obligataires courus sont également constatés dans le poste « Revenus du portefeuille d'investissement ».

Le portefeuille-titres d'investissement fait l'objet d'une évaluation à la date de clôture en comparant la valeur d'usage des titres à leur valeur comptable. Les provisions correspondantes sont réajustées en conséquence.

La valeur d'usage des titres est déterminée en se référant à :

- La valeur boursière pour les titres cotés ;
- La valeur mathématique calculée à partir des derniers états financiers disponibles pour les titres non cotés.

Les fonds gérés par les SICAR sont constitués principalement de participations effectuées dans le cadre des conventions de rétrocession, de comptes courants associés et de participations avec sortie libre.

Traitement des participations avec convention de rétrocession et comptes courants associés:

En application des dispositions de la circulaire n°91-24 du 17 Décembre 1991 et conformément à la NCT 25, les titres de participations avec convention de rétrocession et comptes courants associés sont considérés comme des crédits à la clientèle.

Traitement des titres de participation avec sortie libre:

L'évaluation de ces titres est faite en se basant sur la valeur d'usage des titres qui est déterminée en se référant à :

- La valeur boursière pour les titres cotés ;
- La valeur mathématique calculée à partir des derniers états financiers disponibles pour les titres non cotés.

3.3- Comptabilisation des dépôts de la clientèle et des charges y afférentes

Les dépôts et avoirs de la clientèle se composent des :

- Dépôts à vue et comptes d'épargne dont les charges d'intérêt sont calculées et constatées trimestriellement;
- Placements à terme de la clientèle, qu'ils soient post-comptés ou précomptés, dont les intérêts sont constatés en charges au fur et à mesure qu'ils sont courus.

3.4- Comptabilisation des emprunts extérieurs et des charges y afférentes

Les lignes de crédits extérieures sont constatées initialement en hors bilan lors de la signature des conventions, puis elles sont comptabilisées au passif après leur conversion en appliquant le cours de change en vigueur à la date du déblocage au fur et à mesure des appels de fonds.

À la fin de chaque période comptable, les en-cours des ressources extérieures sont actualisés par application du cours de change en vigueur à la date de clôture.

Les intérêts sur les emprunts extérieurs sont constatés en charges de l'exercice au fur et à mesure qu'ils sont courus. Les pertes de change sur ces emprunts sont couvertes par un contrat d'assurance conclu avec la compagnie TUNISRE.

3.5- Rachats d'actions propres

Conformément aux dispositions de la Norme Comptable Tunisienne NC 02, relative aux capitaux propres:

- Les actions propres rachetées sont présentées, au bilan, en soustraction des capitaux propres ;
- Les plus ou moins-values réalisées sur les actions propres rachetées sont comptabilisées directement en capitaux propres ;
- Les dividendes perçus sur les actions propres rachetées sont portés au compte « Résultats reportés».

3.6- Provisions pour avantages postérieurs à l'emploi :

Le personnel retraité de la BNA demeure affilié à un contrat d'assurance sociale, financé par les cotisations de la Banque et du personnel et couvrant les risques suivants : maladies, longue maladie, maternité, invalidité et décès. La part de la Banque dans les charges découlant de ce contrat d'assurance sociale est de 80%.

En application des principes comptables généralement admis en Tunisie, le coût des avantages postérieurs à l'emploi (assurance sociale) doit être comptabilisé en charges durant la période d'activité du salarié et non pas au moment où celui-ci bénéficie effectivement des prestations.

Une provision est comptabilisée pour couvrir les engagements de la Banque envers le personnel en matière d'assurance sociale, en se basant sur des estimations fiables des espérances de vie des bénéficiaires et des charges annuelles découlant du contrat d'assurance sociale. Le calcul de cette provision est détaillé dans la note 4.12.

3.7- Règles de comptabilisation et d'évaluation des avoirs et dettes en devises

Conformément à la réglementation comptable en vigueur, la BNA tient une comptabilité multidevises. Ainsi, les opérations effectuées en devises sont enregistrées dans la comptabilité de chacune des devises correspondantes. Ensuite, elles sont converties en Dinars. Le processus de tenue de la comptabilité multidevises se fait comme suit:

- Comptabilisation dans la devise d'origine
- Conversion des charges et produits en dinars sur la base du cours de change au comptant relatif à chaque devise au moment de leur prise en compte
- Réévaluation des comptes de position de change par référence au cours fixing de la BCT.

3.9- Faits marquants de l'exercice 2024

Courant Décembre 2024, l'Etat a procédé au règlement partiel de la dette de l'Office des Céréales envers la Banque pour un montant égal à 1.000 MDT. Ce montant a été investi par la Banque dans la souscription à des Bons du Trésor Assimilables BTA remboursables sur 10 ans au taux de 9.90%

La BNA a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre de l'IS pour la période allant du 01/01/2019 au 31/12/2020. Cette vérification a porté sur l'impôt sur les sociétés, les acomptes provisionnels, la TVA, la retenue à la source et la TCL pour la période s'étalant du 01 janvier 2019 au 31 décembre 2020 et ce à partir du 16 octobre 2023.

Les résultats de cette vérification fiscale ont été notifiés à la Banque le 10 mai 2024 et ont fait l'objet d'une opposition en date du 12 juin 2024, conformément aux dispositions de l'article 44 du code des droits et procédures fiscaux. Afin de bénéficier de l'amnistie fiscale prévue par l'article 58 de la loi n°2023-13 du 11 décembre 2023, portant loi de finances pour l'année 2024 (abandon des pénalités ...), la BNA a signé avec l'administration fiscale un procès-verbal de conciliation prévoyant un montant à payer sur 5 ans de 67.004 mDT, dont un crédit d'impôt sur les sociétés de 25.771 mDT. La comptabilisation de ce redressement fiscal a impacté négativement les capitaux propres de la Banque pour un montant de 41.233 mDT dont une modification comptable de 40.975 mDT.

La banque a procédé à la cession à sa filiale de recouvrement de créances « SOFINREC », au dinar symbolique, d'un lot de créances compromises. Le montant des créances s'élève à 3.232 mDT dont 125 mDT d'intérêts. Les reprises de provisions ainsi que les agios et intérêts réservés rattachés aux créances cédées, s'élèvent respectivement à 1.889 mDT et 1.218 mDT.

En application de l'article 40 de la loi n°98-111 du 28 Décembre 1998 portant la loi de finances pour la gestion 1999 ainsi que l'article 14 de la circulaire BCT n°2022-01 ayant pour objet la prévention et résolution des créances non performantes, la BNA a procédé à la radiation des créances à hauteur de 25.810 mDT dont 1.424 mDT d'intérêts. Les reprises de provisions ainsi que les agios et intérêts réservés rattachés aux créances radiées, s'élèvent respectivement à 20.754 mDT et 3.633 mDT. Rappelons que selon les dispositions du même article, les créances radiées et recouvrées ultérieurement seront réintégrées au résultat de l'exercice au cours duquel le recouvrement a eu lieu.

En application des dispositions de l'article 412 Ter Nouveau du Code de commerce tel qu'ajouté par l'article Premier de la nouvelle loi 2024-41 modifiant et complétant certaines dispositions du code de commerce relatives aux chèques et aux comptes courants, les banques sont appelées à réduire les taux d'intérêts fixes appliqués aux crédits en cours de remboursement ou aux nouveaux crédits dont la durée initiale de remboursement est supérieure à 7 ans s'il s'avère que la valeur totale des intérêts contractuels payés par le client au cours des trois années précédant la date de la demande de réduction dépassent 8% de l'encours du capital restant dû.

Au 31 décembre 2024, la BNA a enregistré 235 demandes liées à l'application des nouvelles dispositions dont 181 ont été jugées éligibles. Le montant total de la ristourne ayant un impact sur l'exercice 2024, s'élève à 105mDT.

4- NOTES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN

4.1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Les avoirs en caisse et auprès de la BCT, CCP et TGT ont totalisé 439.101 mDT au 31/12/2024 contre 242.678 mDT au 31/12/2023, soit une augmentation de 196.423 mDT.

Les différentes rubriques composant ce poste se présentent comme suit:

	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Avoirs en caisse en dinars	66 965	64 291	2 674	4,2%
Avoirs en caisse en devises	9 019	9 187	(168)	(1,8%)
Avoirs auprès de la BCT en dinars	21 141	4 813	16 328	339,2%
Avoirs chez la BCT en devises	100 220	55 347	44 873	81,1%
Prêts sur le marché monétaire devises BCT	213 212	78 011	135 201	173,3%
Intérêts à percevoir	21	27	(6)	(22,2%)
Mouvements IBS	28 440	30 919	(2 479)	(8,0%)
Avoirs auprès du CCP	83	83	-	-
Total	439 101	242 678	196 423	80,9%

Ratio de liquidité

En application de la circulaire BCT n°2014-14, les banques sont tenues de respecter un ratio de liquidité durant l'année 2024 de 100%. La BNA affiche, à la date du 31/12/2024, un ratio de liquidité de 137,18%.

	31/12/2024	31/12/2023
Ratio de liquidité	137,18%	221,64%

4.2- Créances sur les établissements bancaires et financiers

Les créances sur les établissements bancaires et financiers ont totalisé 28.158 mDT au 31/12/2024 contre 63.722 mDT au 31/12/2023, soit une diminution de 35.564 mDT.

Les différentes rubriques composant ce poste se détaillent comme suit:

	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
A - Créances sur les établissements bancaires	24 053	7 190	16 863	234,5%
Comptes courants & autres créances	24 052	7 189	16 863	234,6%
Intérêts à percevoir	1	1	-	-
B - Créances sur les établissements financiers	4 305	56 732	(52 427)	(92,4%)
Comptes courants	1	2 001	(2 000)	(100,0%)
Prêts à MLT	4 000	54 211	(50 211)	(92,6%)
Intérêts à percevoir	304	522	(218)	(41,8%)
Total brut	28 358	63 922	(35 564)	(55,6%)
Provisions pour risques divers (Avoirs auprès des corresp en devises)	(200)	(200)	-	-
Total net	28 158	63 722	(35 564)	(55,8%)

Les créances sur les établissements bancaires ne sont pas matérialisées par des titres et ne sont pas éligibles au refinancement de la Banque Centrale. Les créances sur les établissements financiers correspondent à des prêts MLT accordés aux sociétés de leasing. Elles ne sont pas éligibles au refinancement de la Banque Centrale.

La ventilation des créances brutes envers les établissements bancaires et financiers par maturité se présente comme suit:

	Sans maturité contractuelle	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
A - Créances sur les établissements bancaires	24 052	1	-	-	-	24 053
Comptes courants & autres créances	24 052	-	-	-	-	24 052
Intérêts à percevoir	-	1	-	-	-	1
B - Créances sur les établissements financiers	-	2 305	-	2 000	-	4 305
Comptes courants	-	1	-	-	-	1
Prêts à MLT	-	2 000	-	2 000	-	4 000
Intérêts à percevoir	-	304	-	-	-	304
Total au 31 décembre 2024	24 052	2 306	-	2 000	-	28 358
Total au 31 décembre 2023	49 190	7 991	2 741	4 000	-	63 922

La ventilation des créances brutes envers les établissements bancaires et financiers par nature de relation se présente comme suit:

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprises	Autres	Total
A - Créances sur les établissements bancaires	-	-	-	24 053	24 053
B - Créances sur les établissements financiers	-	-	-	4 305	4 305
Total brut au 31 décembre 2024	-	-	-	28 358	28 358
Total brut au 31 décembre 2023	-	-	-	63 922	63 922

Le mouvement des provisions pour risques divers sur les établissements bancaires et financiers au cours de l'exercice se présente comme suit:

	31/12/2023	Dotations	Reprises	Reclass	31/12/2024
Provisions pour risques divers (Avoirs auprès des corresp en devises)	(200)	-	-	-	(200)
Total	(200)	-	-	-	(200)

Ce poste ne comprend pas de créances douteuses sur les établissements bancaires et financiers. Le montant de la provision, soit 200 mDT, concerne des provisions pour risques divers constatées et relatives à des écarts dégagés lors du rapprochement de nos comptes avec nos correspondants en devises.

4.3- Créances sur la clientèle

Les créances nettes sur la clientèle se sont établies au 31/12/2024 à 13.452.195 mDT contre 13.792.934 mDT au 31/12/2023, enregistrant ainsi une diminution de 340.739 mDT. La structure de ces créances, selon leur nature, se présente comme suit:

	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Engagements bruts agricoles	1 167 959	1 150 727	17 232	1,5%
Comptes débiteurs	222 633	191 227	31 406	16,4%
Autres concours à la clientèle	541 308	565 548	(24 240)	(4,3%)
Crédits sur ressources spéciales	252 714	260 794	(8 080)	(3,1%)
Intérêts impayés et créances rattachées	155 886	141 764	14 122	10,0%
Produits constatés d'avance	(4 582)	(8 606)	4 024	46,8%
Engagements bruts commerciaux et industriels	14 955 789	14 990 889	(35 100)	(0,2%)
Comptes débiteurs	2 655 841	2 172 035	483 806	22,3%
Autres concours à la clientèle	11 664 230	12 279 038	(614 808)	(5,0%)
Crédits sur ressources spéciales	115 077	103 480	11 597	11,2%
Intérêts impayés et créances rattachées	585 868	509 976	75 892	14,9%
Produits constatés d'avance	(65 227)	(73 640)	8 413	11,4%
Comptes courants associés	541	541	-	-
Créances liées aux fonds budgétaires 133 MDT et 160 MDT	121 618	123 986	(2 368)	(1,9%)
Encours brut	16 245 907	16 266 143	(20 236)	(0,1%)
Provisions sur créances à la clientèle	(1 882 272)	(1 709 701)	(172 571)	(10,1%)
Provisions sur créances classées	(1 122 275)	(1 002 539)	(119 736)	(11,9%)
Provisions additionnelles	(502 032)	(435 631)	(66 401)	(15,2%)
Provisions collectives sur créances non classées	(257 965)	(271 531)	13 566	5,0%

Intérêts et agios réservés	(910 899)	(763 508)	(147 391)	(19,3%)
Sur engagements agricoles	(129 086)	(112 348)	(16 738)	(14,9%)
Sur engagements commerciaux et industriels	(781 813)	(650 619)	(131 194)	(20,2%)
Provisions sur Comptes courants associés	(541)	(541)	-	-
Total des provisions et des intérêts et agios réservés	(2 793 712)	(2 473 209)	(320 503)	(13,0%)
Encours net	13 452 195	13 792 934	(340 739)	(2,5%)

Les créances liées aux fonds budgétaires 133 MDT et 160 MDT se détaillent comme suit:

	31/12/2024	31/12/2023
Créances non abandonnées / Fonds 133 MDT	54 947	55 304
Frais sur créances contentieuses non abandonnées / Fonds 133 MDT	476	476
Total des créances non abandonnées sur fonds budgétaire 133 MDT	55 423	55 780
Créances non abandonnées / Fonds 160 MDT	63 881	65 892
Frais sur créances contentieuses non abandonnées / Fonds 160 MDT	2 314	2 314
Total des créances non abandonnées sur fonds budgétaire 160 MDT	66 195	68 206
Total	121 618	123 986

L'évolution des provisions sur créances se détaille ainsi:

	31/12/2023	Dotations	Reprises	Reclass	31/12/2024
Créances douteuses					
Provisions individuelles sur créances classées	(1 002 539)	(172 220)	52 484	-	(1 122 275)
Provisions additionnelles	(435 631)	(92 442)	26 040	-	(502 032)
Provisions collectives	(271 531)	-	13 565	-	(257 965)
Total	(1 709 701)	(264 662)	92 089	-	(1 882 272)

La ventilation des créances brutes de la clientèle par maturité se présente comme suit :

	Sans maturité contractuelle	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
Engagements bruts agricoles	786 520	17 563	70 853	102 844	190 179	1 167 959
Engagements bruts commerciaux et industriels	5 966 149	4 980 013	827 910	2 222 777	958 940	14 955 789
Comptes courants associés	541	-	-	-	-	541
Créances liées aux fonds budgétaires 133 MDT et 160 MDT	121 618	-	-	-	-	121 618
Total au 31 décembre 2024	6 874 828	4 997 576	898 763	2 325 621	1 149 119	16 245 907
Total au 31 décembre 2023	5 418 686	6 194 386	1 560 458	2 539 066	553 547	16 266 143

La ventilation des créances sur la clientèle par nature de relation se présente comme suit :

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co- entreprises	Autres	Total
Encours brut	179 516	-	-	16 066 391	16 245 907
Provisions sur créances à la clientèle	(7 982)	-	-	(1 874 290)	(1 882 272)
Intérêts et agios réservés	(1 363)	-	-	(909 536)	(910 899)
Provisions sur Comptes courants associés	-	-	-	(541)	(541)
Total au 31 décembre 2024	170 171	-	-	13 282 024	13 452 195
Total au 31 décembre 2023	142 086	-	-	13 650 848	13 792 934

4.3.1- Eligibilité au refinancement de la Banque Centrale

La ventilation des créances sur la clientèle selon qu'elles sont éligibles ou non au refinancement de la Banque Centrale se présente comme suit:

	Agricoles	Commerciales & industrielles	31/12/2024	31/12/2023
Créances éligibles au refinancement	160 778	4 364 674	4 525 452	4 385 289
Créances non éligibles au refinancement	380 530	7 299 556	7 680 086	8 459 297
Total	541 308	11 664 230	12 205 538	12 844 586

4.3.2- Mouvements de créances douteuses sur la clientèle

Les mouvements de créances douteuses sur la clientèle ainsi que les provisions correspondantes se présentent comme suit:

	31/12/2023	Concours nets de l'exercice	Dotations	Reprises	Int et agios réservés	31/12/2024
Créances douteuses nettes des provisions et agios réservés	1 441 021	282 100	(264 662)	67 675	(78 443)	1 447 691
Total	1 441 021	282 100	(264 662)	67 675	(78 443)	1 447 691

4.3.3- Ratios de solvabilité

En application de la circulaire BCT n° 2016-03, les banques sont tenues de respecter un ratio de solvabilité de 10%. Au 31 décembre 2024, la BNA affiche un ratio de solvabilité de 23,88% et un ratio Tier One de 20,73%.

	Seuil régl.	31/12/2024	31/12/2023
Ratio de solvabilité	10%	23,88%	21,45%
Tier One	7%	20,73%	17,78%

4.3.4- Taux des créances classées et leur couverture par les provisions et agios réservés

Les engagements (bilan et hors bilan) de la banque ainsi que leurs couvertures par les provisions et les intérêts et agios réservés se détaillent au 31 décembre 2024 comme suit :

	Engagements		Engagements hors Fonds Budgétaires		Provisions		Intérêts et agios réservés	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Classe 0	12 689 904	12 599 331	12 611 888	12 522 645	-	-	(379)	(26)
Classe 1	887 878	1 206 073	886 642	1 203 272	-	-	(6 562)	(6 074)
Total créances courantes	13 577 782	13 805 404	13 498 530	13 725 917	-	-	(6 941)	(6 100)
Classe 2	139 933	206 829	139 609	206 307	(4 718)	(20 584)	(19 149)	(12 019)
Classe 3	56 179	211 961	54 385	210 752	(15 097)	(56 150)	(5 215)	(21 877)
Classe 4	3 735 319	3 230 541	3 406 350	2 905 496	(1 647 195)	(1 393 289)	(792 366)	(704 391)
Total créances classées	3 931 431	3 649 331	3 600 344	3 322 555	(1 667 010)	(1 470 023)	(816 730)	(738 287)
Total créances en mDT	17 509 213	17 454 734	17 098 874	17 048 472	(1 667 009)	(1 470 023)	(823 671)	(744 387)
Taux des créances classées	22,45%	20,91%	21,06%	19,49%				
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions, les intérêts et agios réservés (*)	54,52%	60,51%	59,89%	64,81%				

(*) Suite aux recommandations de la BCT, la méthode de calcul du taux de couverture a été révisée. Pour des raisons de comparabilité, le ratio de couverture global et le ratio de couverture hors fonds budgétaires pour l'exercice 2023, s'élèvent respectivement à 50,20% et 55,34%.

4.3.5- Provisions collectives

En application de l'article 10 bis (nouveau) de la circulaire de la BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 modifié par la circulaire n°2025-01 du 29 Janvier 2025, la BNA a constitué, des provisions à caractère générale dites « Provisions Collectives » en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT n°91-24.

Ainsi, à la date du 31 décembre 2024, le solde de la provision collective comptabilisée par la BNA s'élève à 257.965 mDT et s'analyse comme suit :

	Eng (0 et 1)				Provision Collective
	HFB	TMMgi	Δgi	TPgi	
Professionnels du secteur privé					
Agriculture	447 816	8,00%	6,75%	40,00%	26 927
Industries mécaniques et électriques	554 985	2,00%	2,75%	40,00%	9 657
Industries agroalimentaires	795 984	4,00%	2,75%	40,00%	21 800
Industries pharmaceutiques	11 453	0,00%	0,50%	40,00%	25
Télécom et TIC	3 771	11,00%	0,75%	40,00%	172
Autres industries	488 868	5,00%	3,50%	40,00%	17 395
BTP	293 378	3,00%	6,25%	40,00%	10 409
Tourisme	65 060	16,00%	7,75%	40,00%	6 294
Promotion immobilière	468 340	5,00%	6,75%	30,00%	16 018
Commerce	1 001 143	6,00%	3,25%	40,00%	35 157
Santé	20 993	9,00%	1,00%	40,00%	829
Autres services (hors commerce et santé)	361 646	7,00%	4,25%	40,00%	16 869
Contreparties publiques					
Entreprises publiques opérant dans les secteurs concurrentiels	6 620 071	0,00%	6,00%	40,00%	66 201
Autres organismes publics	127 837	0,00%	2,50%	40,00%	3 068

<i>Particuliers</i>					
Crédits logements_Privé	244 248	4,00%	2,00%	20,00%	2 789
Consommation_Privé	510 012	5,00%	3,25%	40,00%	16 281
Crédits logements_Public	117 779	1,00%	0,50%	20,00%	323
Consommation_Public	1 122 491	1,00%	0,75%	40,00%	7 753
Total Classes 0 & 1	13 255 875				257 965

4.3.6- Provisions additionnelles

En application des dispositions de la circulaire BCT n°2013-21 du 30 décembre 2013, la BNA a constitué par prélèvement sur les résultats de l'exercice 2024, des provisions additionnelles sur les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans. Le solde des provisions additionnelles arrêté au 31/12/2024 s'élève à 502.032 mDT, soit une enveloppe supplémentaire nette de 66.401 mDT par rapport au 31/12/2023 et ce suite à la constatation au cours de l'exercice 2024 des dotations complémentaires pour un montant de 92.442 mDT et des reprises pour un montant de 26.040 mDT.

4.3.7- Créances consolidées et créances prises en charge par l'État

En application de l'article 24 de la loi n°98-111 du 28 décembre 1998, portant loi de finances pour l'année 1999, la BNA a procédé à la consolidation sur 25 ans, sans intérêts et avec la garantie de l'État, des créances impayées et des créances non encore échues au 31 décembre 1997 en principal, à la charge des établissements et des entreprises publics et des coopératives centrales de services agricoles. Ces créances ont été arrêtées à un montant de 57.267 mDT.

Pour le traitement comptable, la BNA a choisi une méthode comptable basée sur le nominalisme monétaire sans considération de l'effet du passage du temps dans la mesure où la norme sectorielle bancaire NCT 24 relative aux engagements et aux revenus y afférents était muette sur le traitement des engagements sans intérêts ou à faible taux d'intérêt.

La juste valeur desdites créances à long terme ne portant pas intérêt, prises en charges par l'État, est nettement inférieure à leur valeur comptable et la BNA les maintient au bilan pour leur valeur nominale sans la constatation d'aucune charge. La maturité résiduelle des créances rééchelonnées sur 25 ans arrive à terme au 01/08/2025.

Le tableau suivant récapitule les créances à long terme ne portant pas intérêt, prises en charge par l'État, ainsi que les écarts entre leurs valeurs comptables (ou nominales) et leurs justes valeurs déterminées en appliquant un taux d'intérêt de 8% :

	Dettes prises en charge par l'État (1)	Dettes act. à la date de prise en charge (2)	Ecart (1)-(2)	Encours au 31/12/2024 (3)	Encours au 31/12/2024 actualisé (4)	Ecart (3)-(4)
Cadre légal						
Article 24 de la loi n°98-111 du 28/12/1998	57 267	26 695	30 572	308	285	23
Total en mDT	57 267	26 695	30 572	308	285	23

4.3.8- Engagements des entreprises publiques

Les actifs de la banque comportent des engagements importants envers les entreprises publiques.

Le tableau suivant récapitule les engagements de ces relations au 31 décembre 2024 :

Cadre légal	Total des entreprises publiques	Dont engagements des sociétés					El Fouledh
		Office des Céréales	OCT	TRANSTU	O.T.D	O.N.H	
Engagements au 31/12/2023	6 442 355	5 070 054	79 497	116 963	240 220	217 656	119 504
Engagements au 31/12/2024	7 046 024	5 519 608	151 554	124 989	275 903	211 436	131 879
Garanties de l'état au 31/12/2024	6 494 907	5 519 608	151 503	117 490	234 666	211 436	82 300
Autres Garanties au 31/12/2024	82 781	-	-	-	502	-	-
Agios et intérêts réservés au 31/12/2024	71 589	-	-	-	-	-	49 246
Classe au 31/12/2024	-	0	0	1	0	(4
Provisions au 31/12/2024	13 923	-	-	-	-	-	333

4.4- Portefeuille-titres commercial

L'encours total du portefeuille-titres commercial de la Banque s'élève à 222.065 mDT au 31/12/2024 contre 144.055 mDT au 31/12/2023, soit une augmentation de 78.010 mDT due essentiellement à l'augmentation des bons du Trésor sur titres de transaction détenus par la Banque qui sont passés de 145.883 mDT au 31/12/2023 à 225.000 au 31/12/2024.

Les mouvements par catégorie de titres classés dans ce poste ainsi que les provisions correspondantes se présentent comme suit:

	31/12/2023	Acquisition/ Dotation	Cession/ Liquidation/ Reprise	Reclassement	31/12/2024
I- Titres de placement	4 742	981	195	9	5 924
1.1 Titres émis par les organismes publics	-	-	-	-	-
1.2 Titres émis par les entreprises liées	635	29	-	-	663
Valeurs brutes	635	29	-	-	663
Provisions	-	-	-	-	-
1.3 Titres émis par les entreprises associées	913	248	195	-	1 354
Valeurs brutes	1 147	248	-	-	1 394
Provisions	(234)	-	195	-	(40)
1.4 Titres émis par les co-entreprises	-	-	-	-	-
1.5 Autres titres émis	3 194	704	-	9	3 907
Valeurs brutes	4 107	727	-	-	4 834
Provisions	(913)	(23)	-	9	(927)
II- Titres de transactions	139 314	152 709	(75 883)	-	216 140
2.1 Titres de transaction à revenu fixe	139 314	152 709	(75 883)	-	216 140
Bons du trésor	145 883	155 000	(75 883)	-	225 000
Créances et dettes rattachées	(6 569)	(2 291)	-	-	(8 860)
2.2 Titres de transaction à revenu variable	-	-	-	-	-
Total net	144 055	153 690	(75 688)	9	222 065

Le Portefeuille-titres commercial est composé de titres de placement et de titres de transaction.

Les titres de placement sont composés de titres cotés et non cotés, à revenu variable.

Les titres de transactions sont composés de bons du trésor cessibles, à revenu fixe.

4.5- Portefeuille-titres d'investissement

Les titres d'investissement de la Banque ont totalisé 7.812.414 mDT au 31/12/2024 contre 5.774.174 mDT au 31/12/2023.

Les mouvements par catégorie de titres classés dans ce poste ainsi que les provisions correspondantes se présentent comme suit:

	Titres d'investissement	Titres participatifs	Obligations	Fonds Communs de Placement	Fonds gérés	Dettes des entreprises publiques	BTA d'investissement	Total au 31/12/2024
Valeur brute au 31/12/2024	253 222	75 000	1 163 503	72 520	567 130	119	5 550 761	7 682 255
Valeur au 1er janvier	254 536	75 000	631 177	62 520	507 210	21 905	4 156 980	5 709 328
Acquisitions / souscriptions	-	-	550 000	10 000	70 000	-	1 687 813	2 317 813
Cessions / Remboursement	(1 313)	-	(17 674)	-	(10 080)	(21 786)	(294 032)	(344 885)
Créances rattachées	421	6 816	48 616	-	43 918	15	157 062	256 848
Provisions au 31 décembre 2024	(39 749)	-	-	(3 881)	(83 058)	-	-	(126 688)
Provisions au 1er janvier	(60 382)	-	-	(3 543)	(77 809)	-	-	(141 734)
Dotations	(589)	-	-	(338)	(9 880)	-	-	(10 807)
Reprises	21 222	-	-	-	4 631	-	-	25 853
Valeur nette au 31/12/2024	213 894	81 816	1 212 119	68 639	527 990	134	5 707 823	7 812 414
Valeur brute au 31/12/2023	254 536	75 000	631 177	62 520	507 210	21 905	4 156 980	5 709 328
Créances rattachées	171	5 555	25 620	-	30 674	15	144 544	206 579
Provisions au 31/12/2023	(60 382)	-	-	(3 543)	(77 809)	-	-	(141 734)
Valeur nette au 31/12/2023	194 325	80 555	656 797	58 977	460 075	21 920	4 301 524	5 774 174

La répartition des titres de participation de la Banque en titres cotés, titres non cotés et participations dans les OPCVM se présente comme suit:

	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Titres cotés	156 807	156 807	-	-
Titres non cotés	95 816	97 130	(1 314)	(1,4%)
Titres OPCVM	599	599	-	-
Total	253 222	254 536	(1 314)	(0,5%)

Le portefeuille titres d'investissement se détaillent au 31/12/2024 comme suit :

Titres	% de participation	Valeur brute au 31/12/2023	Acquisitions / Reclassement	Cessions	Valeur brute au 31/12/2024	Provisions	Valeur nette au 31/12/2024
SICAF Participations	99,99%	500	-	-	500	-	500
BNA Capitaux	99,00%	4 950	-	-	4 950	-	4 950
SOFINREC	97,82%	13 475	-	-	13 475	-	13 475
SICAR INVEST	59,80%	6 616	-	-	6 616	-	6 616
SOVM SICAF	66,57%	2 735	-	-	2 735	-	2 735
SODET SUD	42,96%	9 826	-	-	9 826	-	9 826
BNA Assurances	52,16%	98 808	-	-	98 808	(6 097)	92 711
SIMPAR	34,56%	1 530	-	-	1 530	-	1 530
Tunisie Informatique Services	62,00%	465	-	-	465	(94)	371
AGROSERVICES	29,85%	60	-	-	60	-	60
LES CÉILLES	29,39%	265	-	-	265	(265)	-
SICAV BNA	31,09%	509	-	-	509	-	509
SOGEST	20,00%	4	-	-	4	(4)	-
ESSOUKNA	0,04%	1	-	-	1	-	1
Placement Obligataire SICAV	0,04%	90	-	-	90	-	90
SIVIA	0,00%	-	-	-	-	-	-
SPI MADINA	0,00%	-	-	-	-	-	-

Parts dans les entreprises liées		139 834	-	-	139 834	(6 460)	133 374
GENERALE DES VENTES	50,00%	2 000	-	-	2 000	-	2 000
SODINO	24,75%	9 418	-	-	9 418	(4 562)	4 856
TUNIS-RE	18,98%	28 612	-	-	28 612	-	28 612
Parts dans les entreprises associées & co-entreprises		40 030	-	-	40 030	(4 562)	35 468
SIDCO	18,96%	3 055	-	-	3 055	(1 585)	1 470
SODIS SICAR	18,63%	5 681	-	-	5 681	(4 721)	960
MAISON DU BANQUIER	18,22%	1 542	-	-	1 542	-	1 542
SODEK	17,60%	1 098	-	-	1 098	(1 025)	73
INTER-BANK SERVICES	16,89%	726	-	-	726	-	726
STBG	15,76%	3 104	-	-	3 104	-	3 104
POLE DE COMPETITIVITE DE BIZERTE	15,00%	2 250	-	-	2 250	(135)	2 115
UNIFACTOR	12,50%	1 875	-	-	1 875	-	1 875
SIBTEL	12,41%	491	-	-	491	-	491
TAPARURA	11,11%	250	-	-	250	-	250
AIR LIQUIDE TUNISIE	11,06%	10 656	-	-	10 656	-	10 656
S.T.I TANIT	10,90%	6 704	-	-	6 704	(3 965)	2 739
MONETIQUE TUNISIE	10,37%	280	-	-	280	-	280
SFBT	0,49%	2 599	-	-	2 599	-	2 599
A.T.LEASE	11,13%	6 189	-	-	6 189	-	6 189
PÔLE DE COMPETITIVITE DE MONASTIR	10,00%	4 000	-	-	4 000	-	4 000
T.D.A	10,00%	400	-	-	400	(400)	-
SOTUGAR	8,33%	250	-	-	250	-	250
ELBENE INDUSTRIE	7,73%	7 560	-	-	7 560	(7 560)	-
SODICAB	7,69%	300	-	-	300	(231)	69
SPT MED V	7,17%	2 253	-	-	2 253	-	2 253
IMPRIMERIES REUNIES	6,62%	60	-	-	60	(60)	-
ENTREPOTS FRIGOFRIQUES DU SAHEL	6,56%	58	-	-	58	(58)	-
SEM	6,30%	25	-	-	25	(25)	-
TUNISIE TRADENET	5,00%	100	-	-	100	-	100
TUNIS CENTER	5,00%	500	-	-	500	-	500
CDC DEVELOPPEMENT	5,00%	100	-	-	100	-	100
TUNISAVIA	4,08%	30	-	-	30	-	30
COTUNACE	3,29%	582	-	-	582	-	582
CITECH SIDI BOUZID	4,00%	200	-	-	200	(147)	53
SODESIB	4,00%	200	-	-	200	(88)	112
SOTULUB	3,68%	215	-	-	215	-	215
LE RIBAT	2,82%	200	-	-	200	(200)	-
STAR	2,19%	484	-	-	484	-	484
LE GOLF DES OASIS	1,96%	100	-	-	100	(100)	-
STS	1,94%	62	-	-	62	-	62
SIMAC	1,43%	5	-	-	5	(2)	3
COTUSAL	1,28%	157	-	-	157	-	157
EL MANSOUR TABARKA	1,09%	172	-	-	172	(172)	-
ZONE FRANCHE ZARZIS	1,00%	60	-	-	60	-	60
FOIRE INTER DE TUNIS	0,44%	44	-	-	44	-	44
CTN	0,26%	100	-	-	100	(100)	-
BTE	0,11%	99	-	-	99	(81)	18
TUNISIE AUTOROUTES	0,05%	434	-	-	434	(56)	378
STB	0,02%	208	-	-	208	(114)	94
CIOK	0,00%	120	-	-	120	(120)	-
SWIFT	0,00%	1	-	-	1	(1)	-
Autres titres de participation		65 579	-	-	65 579	(20 946)	44 633
SMVDA AZIZIA	0,00%	1 075	-	(1 075)	-	-	-
HAMMEMET SUD	10,00%	100	-	-	100	(100)	-
LAINO	3,19%	96	-	-	96	(96)	-
BATAM	2,76%	1 066	-	-	1 066	(1 066)	-
SPEI	14,80%	15	-	-	15	(15)	-
LIAL DU CENTRE	20,00%	15	-	-	15	(15)	-
EVOLUTION ECONOMIQUE	5,21%	37	-	-	37	(37)	-
SMVDA RAHMANIA	0,00%	238	-	(238)	-	-	-
SODAL	69,01%	1 447	-	-	1 447	(1 447)	-

STIA	49,99%	5 005	-	-	5 005	(5 005)	-
Sociétés en liquidation		9 094	-	(1 313)	7 781	(7 781)	-
Total général		254 536	-	(1 313)	253 222	(39 749)	213 475
Créances rattachées							419
Total général (net des provisions y compris créances rattachées)		254 536	-	(1 313)	253 222	(39 749)	213 894

Les fonds gérés confiés par la Banque aux SICAR se détaillent au 31/12/2024 comme suit :

	Année d'affectation	Montant initial	Remboursements	Moins-values /	Encours brut 31/12/2024	Provisions	Encours net au 31/12/2024
Fonds géré 1	1997	4 500	-	(281)	1 410	(1 410)	-
Fonds géré 2	1997	2 057	-	(239)	840	(747)	93
Fonds géré 3	1998	5 550	-	(1 170)	49	(49)	-
Fonds géré 4	1999	7 350	(400)	-	3 075	(2 987)	88
Fonds géré 5	2000	7 000	-	(13)	2 798	(2 798)	-
Fonds géré 6	2001	7 000	-	(70)	2 443	(2 199)	244
Fonds géré 7	2002	5 000	-	(156)	2 490	(1 791)	699
Fonds géré 8	2003	3 500	-	(30)	1 723	(1 417)	306
Fonds géré 9	2005	1 500	-	(32)	829	(624)	205
Fonds géré 10	2006	5 000	-	-	2 037	(1 904)	133
Fonds géré 11	2007	2 500	-	-	834	(793)	41
Fonds géré 12	2008	8 500	-	-	5 439	(4 768)	671
Fonds géré 13	2009	20 000	-	-	17 722	(10 285)	7 437
Fonds géré 14	2010	15 000	-	-	11 026	(7 402)	3 624
Fonds géré SIP SICAR 1	2010	1 500	-	-	1 470	(892)	578
FDS DEV IRADA Jendouba	2010	450	-	-	450	(450)	-
FDS DEV IRADA ELkef	2010	450	-	-	450	(450)	-
Fonds géré 15	2011	10 000	-	-	3 900	(3 015)	885
Fonds géré SIP SICAR 2	2011	2 500	-	-	1 935	(1 378)	557
Fonds géré 16	2012	8 400	-	-	7 290	(3 862)	3 428
Fonds géré 16 BIS	2012	5 600	-	-	5 400	(3 248)	2 152
Fonds géré SIP SICAR 3	2012	6 000	-	-	2 700	(1 576)	1 124
Fonds géré 18	2014	6 000	-	-	6 000	(2 126)	3 874
Fonds géré 19	2015	7 000	-	-	7 000	(1 635)	5 365
Fonds géré SIP SICAR 5	2014	4 000	-	-	4 000	(400)	3 600
Fonds géré SIP SICAR 6	2015	9 000	-	-	9 000	(5 422)	3 578
Fonds géré 20	2016	2 000	-	-	2 000	(600)	1 400
Fonds géré 21	2016	3 000	-	-	3 000	(1 138)	1 862
Fonds géré 20 BIS	2016	8 500	(1 380)	-	7 120	(715)	6 405
Fonds géré 22	2017	20 000	-	-	20 000	(1 237)	18 763
Fonds géré 22 BIS	2017	20 000	(3 300)	-	16 700	(1 844)	14 856
Fonds géré 22 TER	2017	20 000	(5 000)	-	15 000	(3 700)	11 300
Fonds géré 23	2018	25 000	-	-	25 000	(412)	24 588
Fonds géré 23 BIS	2018	25 000	-	-	25 000	(653)	24 347
Fonds géré 23 TER	2018	23 000	-	-	23 000	(1 156)	21 844
Fonds géré 24	2019	20 000	-	-	20 000	(301)	19 699
Fonds géré 24-BIS	2019	20 000	-	-	20 000	(930)	19 070

Fonds géré 24-TER	2019	5 000	-	-	5 000	-	5 000
FG SOFIA 1	2019	15 000	-	-	15 000	-	15 000
FG SOFIA 2	2020	20 000	-	-	20 000	-	20 000
Fonds géré 25	2020	30 000	-	-	30 000	(1 628)	28 372
Fonds géré 25 BIS	2020	31 750	-	-	10 750	(1 200)	9 550
Fonds géré 26	2021	25 000	-	-	25 000	(3 899)	21 101
Fonds géré 26 BIS	2021	24 500	-	-	24 500	-	24 500
FG SOFIA 3	2021	15 000	-	-	15 000	-	15 000
Fonds géré 27	2022	40 000	-	-	40 000	(16)	39 984
Fonds géré 27 BIS	2022	32 750	-	-	32 750	-	32 750
Fonds géré 28	2023	25 000	-	-	25 000	-	25 000
Fonds géré 28 BIS	2023	25 000	-	-	25 000	-	25 000
Fonds géré 28 TER	2023	20 000	-	-	20 000	-	20 000
Total (net de provisions)		650 857	(10 080)	(1 991)	567 130	(83 058)	484 072
Créances rattachées							43 918
Total (net de provisions y compris creances rattachées)		650 857	(10 080)	(1 991)	567 130	(83 058)	527 990

L'encours des provisions sur les fonds gérés s'est élevé au 31/12/2024 à 83.058 mDT, soit une variation nette de 5.249 mDT par rapport au 31/12/2023, et ce suite à la constatation au cours de l'année 2024, de dotations complémentaires pour un montant de 9.880 mDT et de reprises pour un montant de 4.631 mDT.

4.6- Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées sont évaluées initialement à leur coût y compris les frais directement engagés pour leur acquisition et les taxes non récupérables par la Banque.

Ces immobilisations sont amorties selon les modes et taux suivants :

Nature de l'immobilisation	Mode d'amortissement	Taux d'amortissement
Logiciels informatiques	Linéaire	33%
Matériel informatique	Linéaire	15%
Immeubles d'exploitation	Linéaire	2%
Frais d'agencement	Linéaire	10%
Mobilier de bureaux	Linéaire	10%
Matériel roulant	Linéaire	20%
Coffres forts	Linéaire	3%

Les immobilisations totalisent, au 31/12/2024, une valeur brute de 340.035 mDT et des amortissements et des provisions de 196.358 mDT soit une valeur nette de 143.678 mDT contre 141.814 mDT au 31/12/2023, ce qui représente environ 0,64% du total des actifs de la banque.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit:

	Valeur au 31/12/2023	Acquisitions / Dotations	Cessions / Reprises	Reclassement	Valeur au 31/12/2024
Immobilisations incorporelles	41 233	865	(70)	-	42 028
Logiciels	40 339	864	-	(56)	41 147
Logiciels en cours	894	1	(70)	56	881
Amortissements	(36 290)	(2 352)	-	-	(38 642)
Logiciels	(36 290)	(2 352)	-	-	(38 642)

Total net (1)	4 943	(1 487)	(70)	-	3 386
Immobilisations corporelles	282 547	15 460	-	-	298 007
Terrains	6 353	-	-	-	6 353
Constructions	103 993	-	-	-	103 993
Agencements, aménagements et installations	75 856	288	-	-	76 144
Matériel de transport	6 485	-	-	-	6 485
MMB et Matériel Informatique	75 405	3 966	-	-	79 371
Immobilisations en cours	9 818	11 206	-	-	21 024
Mobiliers et matériel de bureau en stocks	497	-	-	-	497
Avances sur achats mobiliers et matériel de bureau	151	-	-	-	151
Immobilisations en dation	3 989	-	-	-	3 989
Amortissements	(144 173)	(12 241)	-	-	(156 414)
Constructions	(37 577)	(1 956)	-	-	(39 533)
Agencements, aménagements et installations	(42 731)	(4 895)	-	-	(47 626)
Matériel de transport	(3 541)	(760)	-	-	(4 301)
MMB et Matériel Informatique	(60 324)	(4 630)	-	-	(64 954)
Dépréciations	(1 503)	-	201	-	(1 302)
Immobilisations en dation	(895)	-	-	-	(895)
AAI en cours	(322)	-	4	-	(318)
Constructions en cours	(197)	-	197	-	-
Autres immobilisations	(89)	-	-	-	(89)
Total net (2)	136 871	3 219	201	-	140 291
Total général (1)+(2)	141 814	1 732	131	-	143 678

Le détail des immobilisations en dation se présente comme suit au 31/12/2024 :

Relation	Description	Valeur comptable	Juste valeur	Plus ou moins-value	Provision
Groupe KHEMAISSA	Terrain Mateur	1 063	1 150	87	-
Tunisie Lait	Terrain Fadhline	2 074	1 179	(895)	(895)
Tunisie Lait	Terrain Fadhline	36	36	-	-
Société d'Etudes et d'Aménagement Marina Hammamet		695	695	-	-
Société d'Etudes et d'Aménagement Marina Hammamet		120	120	-	-
Total		3 989			(895)

Ces biens sont acquis par la BNA, dans le cadre d'une opération de dation en paiement, suite à des jugements exécutés à l'encontre de certaines relations contentieuses et représentant des garanties hypothécaires reçues.

Ces immobilisations sont hors exploitation et destinées à être vendues.

4.7- Autres actifs

Les autres postes d'actif de la Banque ont totalisé 361.469 mDT au 31/12/2024 contre 309.331 mDT au 31/12/2023. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Comptes d'attente et de régularisation	153 419	143 906	9 513	6,6%
Débiteurs divers	3 476	4 124	(648)	(15,7%)
Compte Ministère de la Défense	855	855	-	-
Etat, impôts & taxes	82 535	72 205	10 330	14,3%
Impôts exigibles - Actif	(30 942)	10 713	(41 655)	(388,8%)
Commissions de gestion à percevoir	33 274	31 211	2 063	6,6%
Ajustements devises actifs	2 254	1 394	860	61,7%
Billets de banque détériorés & déficits de caisse	7 802	6 741	1 061	15,7%
Charges payées d'avance	488	470	18	3,8%
Comptes d'attente actifs	635	635	-	-
Comptes de régularisation	25 963	4 840	21 123	436,4%
Comptes monétiques	814	726	88	12,1%
Consommations chefs d'agences & directeurs	12	12	-	-
Comptes liés à la compensation actifs	38 757	19 596	19 161	97,8%
Affaires litigieuses & remises égarées	27 277	25 078	2 199	8,8%
Utilisation de lignes extérieures en attente d'affectation	797	1 998	(1 201)	(60,1%)
Produits à recevoir	354	440	(86)	(19,5%)
Ecart / VO MMB & Coffre Fort	(948)	(948)	-	-
Ecart / Amortissement MMB & Coffre Fort	1 312	1 312	-	-
Provisions pour dépréciation d'autres actifs d'exploitation	(41 296)	(37 496)	(3 800)	(10,1%)
Autres	208 050	165 425	42 625	25,8%
Comptes d'attentes agricoles	61	61	-	-
Provisions pour risques divers (Comptes d'attentes agricoles)	(61)	(61)	-	-
Prêts au personnel	76 650	72 700	3 950	5,4%
Stock cartes de retrait	948	1 881	(933)	(49,6%)
Dotations timbres postes	181	212	(31)	(14,6%)
Dotations timbres fiscaux	25	25	-	-
Dotations timbres spéciaux de voyage	52	63	(11)	(17,5%)
Dépôts et cautionnements	182	177	5	2,8%
Créances abandonnées sur fonds budgétaires 133 MDT et 160 MDT	79 869	79 869	-	-
Créances agricoles abandonnées sur fonds propres de la banque	25 533	25 533	-	-
Autres comptes d'actif	40 106	89	40 017	44962,9%
Provisions sur autres éléments d'actif	(15 496)	(15 124)	(372)	(2,5%)
Total Net	361 469	309 331	52 138	16,9%

4.7.1- Comptes liés à la compensation

Au 31 décembre 2024, les comptes liés à la compensation débiteurs (Poste AC7 : Autres Actifs) présentent un solde cumulé de 38.757 mDT alors que les comptes liés à la compensation créditeurs (Poste PA5 : Autres Passifs) présentent un solde cumulé créditeur de 94.484 mDT.

Les soldes de ces comptes s'expliquent principalement par des valeurs dont le dénouement normal s'opère à (J +1).

4.7.2- Provisions sur autres actifs

L'évolution des provisions pour risques divers sur autres actifs se détaille ainsi :

	31/12/2023	Dotation	Reprise	Reclassement	31/12/2024
Provisions pour dépréciation d'autres actifs d'exploitation	(37 496)	(4 140)	340	-	(41 296)
Provisions pour risques divers (Comptes d'attentes agricoles)	(61)	-	-	-	(61)
Provisions sur autres éléments d'actif	(15 124)	(372)	-	-	(15 496)
Total des provisions	(52 681)	(4 512)	340	-	(56 853)

4.7.3- Créances abandonnées sur fonds budgétaires 133 MDT et 160 MDT

Les créances abandonnées sur les fonds budgétaires de 133 MDT et 160 MDT se détaillent ainsi :

	31/12/2024	31/12/2023
Créances agricoles abandonnées (1999) / Fonds 133 MDT	14 956	14 956
Créances agricoles abandonnées (2014 et ultérieures) / Fonds 133 MDT	24 121	24 121
Frais sur créances contentieuses agricoles abandonnées / Fonds 133 MDT	27	27
Total des créances abandonnées sur fonds budgétaire 133 MDT	39 104	39 104
Créances agricoles abandonnées (2014 et ultérieures) / Fonds 160 MDT	40 598	40 598
Frais sur créances contentieuses agricoles abandonnées / Fonds 160 MDT	167	167
Total des créances abandonnées sur fonds budgétaire 160 MDT	40 765	40 765
Total	79 869	79 869

4.7.4- Créances agricoles abandonnées sur fonds propres et lignes extérieures

Les créances agricoles abandonnées sur des crédits octroyés sur les fonds propres de la banque et les lignes extérieures, dans le cadre de l'opération de prise en charge par l'Etat de créances prévue par l'article 79 de la loi n°2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour l'année 2014, telle que modifiée par les textes subséquents, se détaillent ainsi :

	31/12/2024	31/12/2023
Créances agricoles abandonnées (2014 et ultérieures) / Ressources propres	14 584	14 584
Créances agricoles abandonnées (2014 et ultérieures) / Ressources extérieures	10 949	10 949
Total	25 533	25 533

4.8- Banque Centrale et CCP

Ce poste affiche un solde de 4.542.969 mDT au 31/12/2024 contre 4.037.378 mDT au 31/12/2023, enregistrant ainsi une augmentation de 505.591 mDT. Il se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Utilisations auprès de la BCT en devises	1 224	65	1 159	1783,1%
Emprunts auprès de la BCT en dinars	4 532 000	4 033 000	499 000	12,4%
Intérêts à servir sur emprunts auprès de la BCT	9 745	4 313	5 432	125,9%
Total	4 542 969	4 037 378	505 591	12,5%

4.9- Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Ce poste affiche 1.535.092 mDT au 31/12/2024 contre 1.058.727 mDT au 31/12/2023, enregistrant ainsi une augmentation de 476.365 mDT qui résulte principalement de la hausse des emprunts sur le marché monétaire en dinars. Il se détaille comme suit :

- Décomposition par nature de poste

	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	1 532 697	1 056 581	476 116	45,1%
Dépôts et avoirs des établissements financiers	2 395	2 146	249	11,6%
Total	1 535 092	1 058 727	476 365	45,0%

- Décomposition par nature de compte

	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Comptes à vue	12 583	15 975	(3 392)	(21,2%)
Emprunts sur le marché monétaire en dinars	1 520 599	1 023 499	497 100	48,6%
Emprunts sur le marché monétaire en devises	-	16 984	(16 984)	(100,0%)
Intérêts à payer	1 910	2 269	(359)	(15,8%)
Total	1 535 092	1 058 727	476 365	45,0%

Toutes les dettes sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas matérialisées par des titres du marché interbancaire.

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers par maturité se présente comme suit:

	Sans maturité contractuelle	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
Comptes à vue	-	12 583	-	-	-	12 583
Emprunts sur le marché monétaire en dinars	-	1 520 599	-	-	-	1 520 599
Intérêts à payer	-	1 910	-	-	-	1 910
Total	-	1 535 092	-	-	-	1 535 092

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers par nature de relation se présente comme suit:

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprises	Autres	Total
Comptes à vue	-	-	-	12 583	12 583
Emprunts sur le marché monétaire en dinars	-	-	-	1 520 599	1 520 599
Intérêts à payer	-	-	-	1 910	1 910
Total	-	-	-	1 535 092	1 535 092

4.10- Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts et avoirs de la clientèle ont totalisé 12.674.833 mDT au 31/12/2024 contre 11.886.986 mDT au 31/12/2023, enregistrant ainsi une augmentation de 787.847 mDT, soit un taux d'accroissement de 6,6%. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Dépôts en dinars	11 760 080	11 083 086	676 994	6,1%
Dépôts à vue en dinars	2 771 237	2 686 824	84 413	3,1%
Dépôts d'épargne en dinars	4 245 969	3 867 933	378 036	9,8%
Bons de caisse en dinars	43 162	44 164	(1 002)	(2,3%)
Comptes à terme en dinars	230 341	232 949	(2 608)	(1,1%)
Comptes spéciaux de placement en dinars	2 438 699	2 040 144	398 555	19,5%
Certificats de dépôt en dinars	1 072 500	1 422 000	(349 500)	(24,6%)
Autres sommes dues à la clientèle en dinars	958 172	789 072	169 100	21,4%
Dépôts en devises	823 603	750 395	73 208	9,8%
Dépôts à vue en devises	542 470	452 178	90 292	20,0%
Bons de caisse en devises	24 846	21 838	3 008	13,8%
Comptes à terme en devises	109 432	88 216	21 216	24,1%
Comptes de placement en devises	127 386	154 171	(26 785)	(17,4%)
Autres sommes dues à la clientèle en devises	19 469	33 992	(14 523)	(42,7%)
Dettes rattachées	91 150	53 505	37 645	70,4%
Intérêts à payer sur dépôts à vue	15 253	11 267	3 986	35,4%
Intérêts à payer sur dépôts à terme en devises	1 064	2 392	(1 328)	(55,5%)
Intérêts à payer sur comptes d'épargne	60 933	55 162	5 771	10,5%
Intérêts à payer sur Bons de Caisse, Compte à Terme & autres produits financiers	77 504	63 901	13 603	21,3%
Intérêts servis d'avance sur Bons de Caisse & Compte Spécial de Placement	(63 604)	(79 217)	15 613	19,7%
Total	12 674 833	11 886 986	787 847	6,6%

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle par maturité se présente comme suit:

	Sans maturité contractuelle	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
Dépôts en dinars	7 017 206	2 480 901	2 013 324	248 650	-	11 760 080
Dépôts à vue en dinars	2 771 237	-	-	-	-	2 771 237
Dépôts d'épargne en dinars	4 245 969	-	-	-	-	4 245 969
Bons de caisse en dinars	-	16 225	22 259	4 678	-	43 162
Comptes à terme en dinars	-	100 271	119 882	10 188	-	230 341
Comptes spéciaux de placement en dinars	-	781 733	1 520 183	136 784	-	2 438 700
Certificats de dépôt en dinars	-	624 500	351 000	97 000	-	1 072 500
Autres sommes dues à la clientèle en dinars	-	958 172	-	-	-	958 172
Dépôts en devises	542 470	170 558	87 043	23 532	-	823 603
Dépôts à vue en devises	542 470	-	-	-	-	542 470
Bons de caisse en devises	-	1 082	10 329	13 435	-	24 846
Comptes à terme en devises	-	22 621	76 714	10 097	-	109 432
Comptes de placement en devises	-	127 386	-	-	-	127 386
Autres sommes dues à la clientèle en devises	-	19 469	-	-	-	19 469

Dettes rattachées	-	91 152	-	-	-	91 150
Intérêts à payer sur dépôts à vue	-	15 253	-	-	-	15 253
Intérêts à payer sur dépôts à terme en devises	-	1 064	-	-	-	1 064
Intérêts à payer sur comptes d'épargne	-	60 933	-	-	-	60 933
Intérêts à payer sur Bons de Caisse, Compte à Terme & autres produits	-	77 504	-	-	-	77 504
Intérêts servis d'avance sur Bons de Caisse & Compte de Placement	-	(63 602)	-	-	-	(63 602)
Total	7 559 676	2 742 611	2 100 367	272 182	-	12 674 833

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle par nature de relation se présente comme suit:

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprises	Autres	Total
Dépôts en dinars	288 688	31 836	-	11 439 556	11 760 080
Dépôts en devises	-	-	-	823 603	823 603
Dettes rattachées	-	-	-	91 152	91 150
Total	288 688	31 836	-	12 354 311	12 674 833

4.11- Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales de la Banque ont totalisé 673.123 mDT au 31/12/2024 contre 723.675 mDT au 31/12/2023. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Emprunts matérialisés	224 159	298 939	(74 780)	(25,0%)
Emprunts obligataires	216 315	288 207	(71 892)	(24,9%)
Intérêts à payer emprunts obligataires	7 844	10 732	(2 888)	(26,9%)
Ressources spéciales (*)	448 964	424 736	24 228	5,7%
Ressources extérieures	150 686	166 308	(15 622)	(9,4%)
Ressources budgétaires	311 069	275 717	35 352	12,8%
Ecart de conversion sur emprunts	(13 696)	(18 136)	4 440	24,5%
Intérêts à payer sur ressources spéciales	905	847	58	6,8%
Total	673 123	723 675	(50 552)	(7,0%)

Les taux d'intérêts des emprunts extérieurs varient entre 1% et 7,2%.

(*) La banque n'encourt de risque de contrepartie que sur les crédits imputés sur les ressources extérieures. En effet, les crédits sur ressources spéciales ne sont débloqués aux clients qu'après l'obtention de l'accord de financement du bailleur de fonds correspondant et le décaissement desdites ressources.

La ventilation des emprunts et ressources spéciales par maturité se présente comme suit:

	Sans maturité contractuelle	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
Emprunts matérialisés	392	17 844	64 714	141 209	-	224 159
Emprunts obligataires	392	10 000	64 714	141 209	-	216 315
Intérêts à payer emprunts obligataires	-	7 844	-	-	-	7 844
Ressources spéciales	311 069	1 878	20 156	74 639	41 221	448 964
Ressources extérieures y compris écart de conversion	-	973	20 156	74 639	41 221	136 990
Ressources budgétaires	311 069	-	-	-	-	311 069
Intérêts à payer sur ressources spéciales	-	905	-	-	-	905
Total	311 461	19 722	84 870	215 848	41 221	673 123

La ventilation des emprunts et ressources spéciales par nature se présente comme suit:

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprises	Autres	Total
Emprunts matérialisés	23 355	8 832	-	191 972	224 159
Emprunts obligataires	22 600	8 500	-	185 215	216 315
Intérêts à payer emprunts obligataires	755	332	-	6 757	7 844
Ressources spéciales	-	-	-	448 964	448 964
Ressources extérieures y compris écart de conversion	-	-	-	136 990	136 990
Ressources budgétaires	-	-	-	311 069	311 069
Intérêts à payer sur ressources spéciales	-	-	-	905	905
Total	23 355	8 832	-	640 936	673 123

4.12- Autres passifs

Les autres postes de passif totalisent 871.483 mDT au 31/12/2024 contre 757.659 mDT au 31/12/2023, enregistrant ainsi une augmentation de 113.824 mDT. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Etat, impôts et taxes	61 608	40 551	21 057	51,9%
Impôts sur les sociétés	120 440	97 071	23 369	24,1%
Contribution exceptionnelle et contribution sociale de solidarité	24 781	22 881	1 900	8,3%
Organismes sociaux	58 054	52 988	5 066	9,6%
Comptes d'ajustement devises passifs	2 671	7 022	(4 351)	(62,0%)
Devises reçues en instance d'affectation	34 816	14 381	20 435	142,1%
Provisions pour risques divers (Comptes d'ajustement devises)	958	958	-	-
SWAPS devises	(135)	(1 240)	1 105	89,1%
Congés à payer	14 081	14 333	(252)	(1,8%)
Produits perçus d'avance	11 073	8 923	2 150	24,1%
Excédents de caisse	11 734	9 645	2 089	21,7%
Charges sur emprunts	53	53	-	-
Autres comptes de régularisation passifs	78 836	49 182	29 654	60,3%
Provisions pour risques divers (Autres comptes de régularisation passifs)	30	30	-	-
Comptes liés à la compensation passifs	94 484	105 346	(10 862)	(10,3%)
Comptes de régularisation	56 747	36 960	19 787	53,5%
Comptes Etatiques créditeurs	967	894	73	8,2%
Créditeur divers	54 102	66 838	(12 736)	(19,1%)
Versements effectués par l'Etat sur créances impayées pour plus d'un an /Fonds 133 MDT	78 435	78 435	-	-
Intérêts recouverts à verser à l'Etat /Fonds 133 MDT	7 152	7 085	67	0,9%
Versements effectués par l'Etat sur créances impayées pour plus d'un an /Fonds 160 MDT	66 112	66 095	17	0,0%
Intérêts recouverts à verser à l'Etat /Fonds 160 MDT	26 909	26 399	510	1,9%
Fournisseurs d'immobilisations	626	625	1	0,2%

Provisions pour passifs et charges	66 949	52 204	14 745	28,2%
<i>Provisions pour passifs et charges</i>	1 002	644	358	55,6%
<i>Provisions pour avantages postérieurs à l'emploi (**)</i>	8 778	8 942	(164)	(1,8%)
<i>Provisions pour risque fiscal et social</i>	9 329	5 699	3 630	63,7%
<i>Provisions pour pénalités BCT</i>	1 244	1 244	-	-
<i>Provisions pour suspens Inter-Siège T24h</i>	3 893	3 821	72	1,9%
<i>Provisions sur engagement par signature</i>	42 703	31 854	10 849	34,1%
Total	871 483	757 659	113 824	15,0%

(**) En application des articles 53 et 54 de la Convention Collective Nationale du Personnel des Banques et des Établissements Financiers, la BNA a comptabilisé des provisions qui couvrent ses engagements postérieurs à l'emploi envers le personnel actif et les agents retraités.

En effet, le personnel retraité demeure affilié à un contrat d'assurance sociale, financé par les cotisations de la Banque et du personnel et garantissant les risques suivants : maladies, longue maladie, maternité, invalidité et décès. La BNA supporte 80% des coûts (cotisations...) relatifs à ce contrat d'assurance groupe.

En application des principes comptables généralement admis en Tunisie et des normes internationales d'information financière (IFRS), le coût des avantages postérieurs à l'emploi doit être comptabilisé en charges, à l'instar des autres éléments de rémunération, durant la période d'activité du salarié et non pas au moment où celui-ci bénéficie effectivement des prestations.

Ainsi, la BNA a comptabilisé des provisions pour avantages postérieurs à l'emploi dont l'encours global au 31/12/2024 s'élève à 8.778 mDT contre 8.942 mDT au 31/12/2023.

Pour l'estimation de ces provisions, la Banque a retenu les hypothèses suivantes :

- Taux de mortalité et de départ anticipé : 3%
- Taux d'actualisation financière : 10,0%
- Espérance de vie : 74,5 ans pour les hommes
78,1 ans pour les femmes
- Prime d'assurance prise en charge par la BNA : 580 DT

4.13- Capitaux propres

Les capitaux propres bruts ont atteint 2.161.580 mDT au 31/12/2024 contre 2.004.283 mDT au 31/12/2023 , soit une augmentation de 157.297 mDT. Les mouvements des capitaux propres au cours de l'exercice 2024 se détaillent comme suit :

	Solde au 31/12/2023	Affectation du résultat 2023	Distribution des dividendes	Achat Actions Propres	Rep/actions propres	Résultat de l'exercice	Autres mouvements	Solde au 31/12/2024
Capital social	320 000	-	-	-	-	-	-	320 000
Dotation de l'État	43 098	-	-	-	-	-	-	43 098
Réserves légales	32 000	-	-	-	-	-	-	32 000
Réserves extraordinaires	515 540	51 800	-	-	-	-	-	567 340
Réserves à régime spécial	17 802	-	-	-	-	-	-	17 802
Réinvestissements exonérés	575 791	80 000	-	-	-	-	-	655 791
Actions propres	(4 339)	-	-	(14)	9	-	-	(4 344)
Modification Comptables	-	-	-	-	-	-	(40 975)	(40 975)
Primes d'émission et de fusion	252 197	-	-	-	-	-	-	252 197
Réserves pour fonds social	46 795	500	-	-	-	-	839	48 134
Réserves pour fonds de développement des compétences	14 945	-	-	-	-	-	-	14 945
Résultats reportés	442	57 713	(57 120)	-	-	-	-	1 035
Résultat net de l'exercice	190 013	(190 013)	-	-	-	254 557	-	254 557
Total	2 004 283	-	(57 120)	(14)	9	254 557	(40 136)	2 161 580

4.13.1- Bénéfice par action

	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Bénéfice net de l'exercice avant modifications comptables (en mDT)	254 557	190 013	64 544	25,4%
Nombre d'actions ordinaires	64 000 000	64 000 000	-	-
Nombre d'actions propres	531 961	530 083	1 878	0,4%
Nombre d'actions ordinaires en circulation début de période	63 469 917	63 475 167	(5 250)	(0,0%)
Nombre d'actions ordinaires en circulation fin de période	63 468 039	63 469 917	(1 878)	(0,0%)
Nombre d'actions moyen pondéré	63 469 917	63 475 167	(5 250)	(0,0%)
Bénéfices revenant aux actions propres	2 116	1 574	542	25,6%
Bénéfice par action de valeur nominale de 5 DT (en DT)	4,011	2,994	1,017	-

5- NOTES SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

5.1- Cautions, avals et autres garanties données

Ce poste a totalisé 1.281.276 mDT au 31/12/2024 contre 1.445.525 mDT au 31/12/2023. Il se décompose comme suit:

	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
a- En faveur d'établissements bancaires	395 248	552 112	(156 864)	(28,4%)
Contre garanties	210 000	401 000	(191 000)	(47,6%)
Débiteurs par lettres de garanties d'ordre de nos correspondants étrangers	62 248	61 112	1 136	1,9%
Cessions de créances	123 000	90 000	33 000	36,7%
b- En faveur de la clientèle	805 873	813 258	(7 385)	(0,9%)
Débiteurs par avals et acceptations	85 924	76 582	9 342	12,2%
Débiteurs par lettres de garanties	42 373	60 082	(17 709)	(29,5%)
Débiteurs par obligations cautionnées	24 606	25 000	(394)	(1,6%)
Débiteurs par cautions fiscales	60 154	68 475	(8 321)	(12,2%)
Débiteurs par cautions sur marchés publics	589 327	578 545	10 782	1,9%
Avals billets de trésorerie	-	1 050	(1 050)	(100,0%)
Débiteurs par cautions bancaires taxation d'office	3 489	3 524	(35)	(1,0%)
c- En faveur de l'État	80 155	80 155	-	-
Créances budgétaires transférées par l'Etat	80 155	80 155	-	-
Total	1 281 276	1 445 525	(164 249)	(11,4%)

La ventilation des cautions, avals et autres garanties données par nature de relation se présente comme suit :

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprise	Autres	Total
a- En faveur d'établissements bancaires	-	-	-	395 248	395 248
b- En faveur de la clientèle	618	-	-	805 255	805 873
c- En faveur de l'État	-	-	-	80 155	80 155
Cautions, avals et autres garanties données	618	-	-	1 280 658	1 281 276

5.2- Crédits documentaires

Les crédits documentaires ont totalisé 579.834 mDT au 31/12/2024 contre 475.072 au 31/12/2023. La ventilation des crédits documentaires par nature de relation se présente comme suit :

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprise	Autres	Total
Crédits documentaires Import	432	-	-	540 695	541 127
Crédits documentaires Export	-	-	-	38 707	38 707
Total	432	-	-	579 402	579 834

5.3- Actifs donnés en Garantie

Le refinancement auprès de la Banque centrale de Tunisie s'est établi à 4.816.110 mDT au 31/12/2024 contre 3.811.828 mDT au 31/12/2023. Le détail des actifs donnés en garantie se présente comme suit:

	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Titres de créances	3 086 931	2 082 649	1 004 282	48,2%
Bons du trésor	1 576 679	1 576 679	-	-
Emprunts obligataires	152 500	152 500	-	-
Total	4 816 110	3 811 828	1 004 282	26,3%

5.4- Engagements de financement donnés

Cette rubrique comporte les crédits notifiés aux clients mais non encore débloqués. Elle se détaille comme suit:

	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Crédits notifiés et non utilisés (agricoles)	31 588	19 706	11 882	60,3%
En faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance	-	-	-	-
En faveur de la clientèle	31 588	19 706	11 882	60,3%
Crédits notifiés et non utilisés (commerciaux)	195 357	179 258	16 099	9,0%
En faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance	-	-	-	-
En faveur de la clientèle	195 357	179 258	16 099	9,0%
Crédits de gestion notifiés et non utilisés	237 409	198 620	38 789	19,5%
En faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance	-	-	-	-
En faveur de la clientèle	237 409	198 620	38 789	19,5%
Total	464 354	397 584	66 770	16,8%

La ventilation des engagements de financements donnés selon la nature de la relation se présente comme suit

	Entreprises liées	Entreprises Associées	Co-entreprise	Autres	Total
Crédits notifiés et non utilisés (agricoles)	-	-	-	31 588	31 588
En faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance	-	-	-	-	-
En faveur de la clientèle	-	-	-	31 588	31 588
Crédits notifiés et non utilisés (commerciaux)	-	-	-	195 357	195 357
En faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance	-	-	-	-	-
En faveur de la clientèle	-	-	-	195 357	195 357
Crédits de gestion notifiés et non utilisés	-	-	-	237 409	237 409
En faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance	-	-	-	-	-
En faveur de la clientèle	-	-	-	237 409	237 409
Total	-	-	-	464 354	464 354

5.5- Engagements sur titres

Cette rubrique comporte les titres d'investissement souscrits non encore libérés. Elle se détaille comme suit:

	Montant souscrit (1)	Montant libéré (2)	Montant non libéré 2024 (1)-(2)	Montant non libéré 2023
SODIS SICAR	3 328	2 496	832	832
FCPR INTECH	2 000	2 000	-	2 000
Total	5 328	4 496	832	2 832

5.6- Garanties reçues

Les Garanties reçues sont constituées au 31/12/2024 des éléments suivants:

	Actifs courants	Actifs classés	31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
Garanties reçues des banques	215 050	-	215 050	268 817	(53 767)	(20,0%)
Garanties reçues de l'État	6 527 323	477 311	7 004 634	6 451 445	553 189	8,6%
Fonds Budgétaires & Dotation	79 251	331 087	410 338	406 261	4 077	1,0%
SOTUGAR	17 212	27 891	45 103	51 322	(6 219)	(12,1%)
FNG	18 230	35 638	53 868	50 492	3 376	6,7%
FGIC	-	266	266	266	(0)	(0,1%)
FNE	-	-	-	86	(86)	(100,0%)
Garanties de l'État	6 412 631	82 429	6 495 060	5 943 021	552 039	9,3%
Garanties reçues de la clientèle	780 480	1 363 888	2 144 368	2 348 471	(204 103)	(8,7%)
Garanties Hypothécaires	571 597	1 324 256	1 895 853	2 155 837	(259 984)	(12,1%)
Garanties financières	208 883	39 632	248 515	192 634	55 881	29,0%
Total	7 522 853	1 841 199	9 364 052	9 068 733	295 319	3,3%

6- NOTES RELATIVES AUX POSTES DE L'ÉTAT DE RÉSULTAT

6.1- Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés ont atteint 1.579.252 mDT au 31/12/2024 contre 1.617.138 mDT au 31/12/2023, enregistrant ainsi une régression de 2,3%. Ils s'analysent comme suit :

	2024	2023	Variation	%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	8 083	6 122	1 961	32,0%
Intérêts sur prêts sur le marché monétaire en dinars	3	768	(765)	(99,6%)
Intérêts sur prêts sur le marché monétaire en devises	7 133	3 579	3 554	99,3%
Intérêts sur autres avoirs auprès des établissements bancaires et financiers	928	1 472	(544)	(37,0%)
Gains / Report sur opérations de SWAP	19	303	(284)	(93,7%)
Opérations avec la clientèle	1 541 027	1 573 428	(32 401)	(2,1%)
Agios sur comptes débiteurs de la clientèle	366 021	304 635	61 386	20,2%
Intérêts sur crédits à la clientèle	1 175 006	1 268 793	(93 787)	(7,4%)
Autres intérêts et revenus assimilés	30 142	37 588	(7 446)	(19,8%)
Total	1 579 252	1 617 138	(37 886)	(2,3%)

6.2- Commissions perçues

Les commissions perçues par la banque ont totalisé 163.013 mDT au 31/12/2024 contre 145.462 mDT au 31/12/2023. Elles se décomposent comme suit :

	2024	2023	Variation	%
Commissions en produits sur opérations de chèques, effets, virements et tenue de comptes	90 914	70 575	20 339	28,8%
Commissions en produits sur opérations monétiques	14 604	15 199	(595)	(3,9%)
Commissions en produits sur opérations de change	1 720	1 590	130	8,2%
Commissions en produits sur opérations de commerce extérieur	6 896	6 842	54	0,8%
Commissions en produits sur location de coffres forts	59	52	7	13,5%
Commissions en produits d'études, de montage de financement, de conseil et d'assistance	21 967	23 965	(1 998)	(8,3%)
Commissions en produits de gestion des fonds budgétaires & ressources extérieurs	1 853	2 771	(918)	(33,1%)
Commissions en produits sur avals billets de trésorerie	367	660	(293)	(44,4%)
Commissions en produits diverses	24 633	23 808	825	3,5%
Total	163 013	145 462	17 551	12,1%

6.3- Gain sur portefeuille commercial et opérations financières

Ces gains ont atteint 46.992 mDT au 31/12/2024 contre 45.362 mDT au 31/12/2023 soit une augmentation de 1.630 mDT. Ils se détaillent comme suit:

	2024	2023	Variation	%
Gains nets sur titres de transaction	18 510	14 394	4 116	28,6%
Intérêts nets sur bons de trésor	18 510	14 394	4 116	28,6%
Plus-value latente sur bons du trésor	-	-	-	-
Gains (pertes) nets sur titres de placement	1 536	(95)	1 631	1716,8%
Dividendes et revenus assimilés des titres de placement	1 364	191	1 173	614,1%
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de placement	(23)	(316)	293	92,7%
Reprises de provisions pour dépréciation des titres de placement	195	30	165	550,0%
Gains nets sur opérations de change	26 946	31 063	(4 117)	(13,3%)
Résultat sur opérations de change	17 302	27 761	(10 459)	(37,7%)
Commissions sur change manuel	9 644	3 302	6 342	192,1%
Total	46 992	45 362	1 630	3,6%

6.4- Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille d'investissement ont totalisé 499.905 mDT au 31/12/2024 contre 349.624 mDT au 31/12/2023, soit une augmentation de 43,0%. Ils se détaillent comme suit :

	2024	2023	Variation	%
Intérêts nets sur Bons de Trésor d'investissement	369 738	270 312	99 426	36,8%
Revenus des titres de participation Entreprise liée	2 556	1 475	1 081	73,3%
Revenus des titres de participation Entreprise associée	1 908	2 018	(110)	(5,5%)
Revenus des titres de participation Autres	6 276	4 894	1 382	28,2%
Revenus des titres participatifs	8 522	7 168	1 354	18,9%
Revenus des obligations	83 649	41 564	42 085	101,3%
Revenus des fonds gérés	27 256	22 193	5 063	22,8%
Total	499 905	349 624	150 281	43,0%

6.5- Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts et revenus assimilés ont atteint 1.308.081 mDT au 31/12/2024 contre 1.170.994 mDT au 31/12/2023, enregistrant ainsi un taux d'accroissement de 11,7% . Ils s'analysent comme suit :

	2024	2023	Variation	%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	(419 300)	(432 863)	13 563	(3,1%)
Intérêts sur emprunts sur le marché monétaire en dinars	(418 163)	(428 836)	10 673	(2,5%)
Intérêts sur emprunts sur le marché monétaire en devises	(400)	(2 319)	1 919	(82,8%)
Intérêts sur autres comptes des établissements bancaires et financiers	(177)	(740)	563	(76,1%)
Perte / Deport sur opérations de SWAP	(560)	(968)	408	(42,1%)
Opérations avec la clientèle	(854 542)	(698 177)	(156 365)	22,4%
Intérêts sur comptes à vue	(82 900)	(63 479)	(19 421)	30,6%
Intérêts sur comptes d'épargne	(281 936)	(256 816)	(25 120)	9,8%
Intérêts sur bons de caisse, comptes à terme et autres produits financiers	(489 706)	(377 882)	(111 824)	29,6%
Charges sur emprunts et ressources spéciales	(33 459)	(39 097)	5 638	(14,4%)
Autres intérêts et charges assimilés	(780)	(857)	77	(9,0%)
Total	(1 308 081)	(1 170 994)	(137 087)	11,7%

6.6- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passifs

Ce poste a atteint 216.616 mDT au 31/12/2024 contre 293.672 mDT au 31/12/2023, soit une diminution de 77.056 mDT. Il s'analyse comme suit :

	2024	2023	Variation	%
Dotations aux provisions sur engagements de la clientèle	(208 749)	(310 895)	102 146	(32,9%)
Dotations aux provisions pour créances douteuses individuelles	(172 220)	(215 913)	43 693	(20,2%)
Dotations aux provisions additionnelles	(92 442)	(99 050)	6 608	(6,7%)
Dotations aux provisions collectives sur créances non classées	-	(50 765)	50 765	(100,0%)
Reprises de provisions pour créances douteuses	40 207	50 349	(10 142)	(20,1%)
Reprise de provisions additionnelles	15 675	19 408	(3 733)	(19,2%)
Reprises provisions sur créances cédées et radiées	22 642	43 107	(20 465)	(47,5%)
Reprises de provisions collectives sur créances non classées	13 565	-	13 565	-
Pertes sur créances cédées et radiées	(27 493)	(47 998)	20 505	(42,7%)
Autres créances passées par pertes	(5 740)	(6 671)	931	(14,0%)
Sommes recouvrées au titre des créances radiées	3 055	5 173	(2 118)	(40,9%)
Reprises d'agios réservés sur créances cédées et radiées	4 851	4 467	384	8,6%
Dotations aux provisions pour comptes courants des associés	-	(541)	541	(100,0%)
Dotations aux provisions pour engagements par signature	(15 030)	(14 970)	(60)	0,4%
Reprises provisions sur engagements par signature	4 181	2 509	1 672	66,6%
Dotation nette pour risques et charges	(7 868)	17 223	(25 091)	145,7%
Dotations aux provisions pour risques et charges	(15 278)	(19 066)	3 788	(19,9%)
Reprises de provisions pour risques et charges	7 410	36 289	(28 879)	(79,6%)
Total	(216 616)	(293 672)	77 056	(26,2%)

6.7- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Ce poste a totalisé un gain de 15.046 mDT au 31/12/2024 contre une perte de 10.959 mDT au 31/12/2023. Il se détaille comme suit:

	2024	2023	Variation	%
Dotations aux provisions pour dépréciation du portefeuille d'investissement	(588)	(5 870)	5 282	(90,0%)
Dotations aux provisions pour fonds gérés	(9 881)	(12 247)	2 366	(19,3%)
Dotations aux provisions pour dépréciation des participations dans les FCP	(339)	(1 076)	737	(68,5%)
Reprises de provisions pour dépréciation du portefeuille d'investissement	21 222	4 144	17 078	412,1%
Reprises de provisions pour fonds gérés	4 632	4 045	587	14,5%
Reprises de provisions pour dépréciation des participations dans les FCP	-	45	(45)	(100,0%)
Total	15 046	(10 959)	26 005	(237,3%)

6.8- Frais de personnel

Les frais de personnel ont totalisé à 273.467 mDT au 31/12/2024 contre 267.022 mDT au 31/12/2023, soit une augmentation de 2,4%. Ils se détaillent comme suit :

	2024	2023	Variation	%
Salaires	(190 968)	(185 751)	(5 217)	2,8%
Charges sociales et fiscales	(57 869)	(57 517)	(352)	0,6%
Autres charges du personnel	(20 342)	(18 191)	(2 151)	11,8%
Charges sur assurance collectives et IDR	(4 540)	(4 634)	94	(2,0%)
Charges sur congés à payer	252	(929)	1 181	(127,1%)
Total	(273 467)	(267 022)	(6 445)	2,4%

6.9- Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation ont totalisé à 99.975 mDT au 31/12/2024 contre 95.163 mDT au 31/12/2023, soit une augmentation de 5,1%. Elles se détaillent comme suit :

	2024	2023	Variation	%
Frais d'exploitation non bancaires	(97 798)	(92 243)	(5 555)	6,0%
Loyers et charges locatives	(3 277)	(2 883)	(394)	13,7%
Entretiens et réparations (confiés à des tiers)	(8 928)	(6 794)	(2 134)	31,4%
Primes d'assurances	(1 339)	(1 445)	106	(7,3%)
Impôts et taxes	(5 844)	(5 566)	(278)	5,0%
Fournitures de bureau	(3 658)	(3 786)	128	(3,4%)
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	(4 035)	(2 951)	(1 084)	36,7%
Missions et réceptions	(540)	(567)	27	(4,8%)
Dons et cotisations	(287)	(391)	104	(26,6%)
Jetons de présence	(474)	(398)	(76)	19,1%
Affranchissements, téléphone, Télégramme et Telex	(2 156)	(2 256)	100	(4,4%)
Travaux exécutés par des tiers	(8 393)	(8 625)	232	(2,7%)
Fournitures faites à la banque (électricité, eau et gaz)	(2 666)	(2 769)	103	(3,7%)
Frais de publicité	(2 377)	(5 070)	2 693	(53,1%)
Transports et déplacements	(10 634)	(9 365)	(1 269)	13,6%
Participation au budget de l'APTBEF	(817)	(741)	(76)	10,3%
Documentation centrale	(1 062)	(1 108)	46	(4,2%)
Frais de contrôle médical	(144)	(177)	33	(18,6%)
Frais de formation et d'inscription	(521)	(943)	422	(44,8%)
Contribution au fonds de garantie bancaire	(28 602)	(25 314)	(3 288)	13,0%

Contribution sociale de solidarité	(12 044)	(11 094)	(950)	8,6%
Autres charges d'exploitation bancaire	(2 177)	(2 920)	743	25,4%
Total	(99 975)	(95 163)	(4 812)	5,1%

6.10- Solde en gain ou en perte provenant des autres éléments ordinaires

Les soldes en gain ou en perte provenant des autres éléments ordinaires présentent une perte de 339 mDT au 31/12/2024 contre un gain de 19 mDT au 31/12/2023. Ils se détaillent comme suit :

	2024	2023	Variation	%
Profits (pertes) exceptionnels(les)	33	52	(19)	(36,5%)
Déficits de caisse	(7)	(9)	2	22,2%
Pénalités et amendes fiscales	(365)	(24)	(341)	(1420,8%)
Total	(339)	19	(358)	(1884,2%)

6.11- Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires

Les soldes en gain ou en perte provenant des autres éléments extraordinaires se détaillent comme suit :

	2024	2023	Variation	%
Contribution conjoncturelle au budget de l'Etat	(12 044)	(11 094)	(950)	(8,6%)
Contribution au fonds spécial relatif à la réforme de l'éducation	-	(693)	693	100,0%
Total	(12 044)	(11 787)	(257)	(2,2%)

7- NOTES SUR L'ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

7.1- Flux de trésorerie net affecté aux activités d'exploitation

Les activités d'exploitation ont dégagé, au cours de l'exercice 2024, un flux de trésorerie net positif de 944.339 mDT s'expliquant principalement comme suit :

- Les produits d'exploitation encaissés ont enregistré un excédent de 774.557 mDT par rapport aux charges d'exploitation décaissées ;
- Les prêts et avances à la clientèle nettes des remboursements ont dégagé un flux net négatif de 131.924 mDT
- Les dépôts et retraits de la clientèle ont dégagé un flux net positif de 750.202 mDT ;
- Les sommes versées au personnel et aux créiteurs divers ont atteint 260.475 mDT ;
- Les autres flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation se sont soldés par un décaissement net de 130.694 mDT.

7.2- Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissement

Les activités d'investissement ont dégagé, au cours de l'exercice 2024 un flux de trésorerie net négatif de 1.525.968 mDT s'expliquant comme suit :

- Les intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille investissement de 463.416 mDT ;
- Les acquisitions nettes sur portefeuille investissement de 1.972.928 mDT ;
- Les acquisitions nettes des immobilisations de 16.456 mDT ;

7.3- Flux de trésorerie net affecté aux activités de financement

Les activités de financement ont dégagé, au cours de l'exercice 2024, un flux de trésorerie net négatif de 104.846 mDT provenant essentiellement de :

- Le remboursement d'emprunt pour le montant de 71.892 mDT ;
- Une augmentation des ressources spéciales pour le montant de 24.170 mDT ;
- Le versement de dividendes pour un montant de 57.110 mDT ;

7.4- Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique comporte les avoirs en dinars et en devises en caisses, auprès de la BCT et du Centre des Chèques Postaux ainsi que les avoirs nets auprès des établissements bancaires. Elle inclut également les prêts et emprunts interbancaires inférieurs à trois mois et les Placements inférieurs à 3 mois composés par les Bons de Trésor de transaction.

Les liquidités et équivalents de liquidités ont accusé un solde négatif de 5.378.275 mDT au 31/12/2024 contre aussi un solde négatif de 4.691.800 mDT au 31/12/2023. Elles se décomposent comme suit à la fin de l'exercice 2024:

	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023	Variation	%
Liquidités en dinars tunisiens :	132 017	94 567	37 450	39,6%
- Avoirs en caisse en dinars	66 965	64 291	2 674	4,2%
- Avoirs auprès de la BCT en dinars	21 141	4 813	16 328	339,2%
- Avoirs en CCP	83	83	-	-
- Mouvements IBS	28 440	30 919	(2 479)	(8,0%)
- Correspondants débiteurs en dinars	24 052	9 190	14 862	161,7%
- Correspondants créditeurs en dinars	(8 664)	(14 729)	6 065	41,2%
Liquidités en devises :	318 532	141 299	177 233	125,4%
- Caisse en devises	9 019	9 187	(168)	(1,8%)
- Avoirs à la BCT en devises	100 220	55 347	44 873	81,1%
- Correspondants débiteurs en devises	213 212	78 011	135 201	173,3%
- Correspondants créditeurs en devises	(3 919)	(1 246)	(2 673)	(214,5%)
Emprunts en dinars	(6 052 600)	(5 056 499)	(996 101)	(19,7%)
Emprunts en devises	(1 224)	(17 049)	15 825	92,8%
Placements inférieurs à 3 mois	225 000	145 882	79 118	54,2%
Liquidités et équivalents de liquidités au 31/12/2024	(5 378 275)	(4 691 800)	(686 475)	(14,6%)

8- Passifs Éventuels

1- Dans le cadre de l'affaire intentée par le conseil de la concurrence à l'encontre du secteur bancaire concernant le report des échéances durant la période de la pandémie covid-19, aucune provision n'a été constatée courant l'exercice 2024 et ce compte tenu de l'état des lieux communiqué par l'avocat mandaté par le Conseil Bancaire et Financier.

2- En application des dispositions de la loi 2024-41 du 02/08/2024, les banques sont tenues de procéder à la réduction du taux d'intérêt fixe applicable aux prêts en cours de remboursement ou aux nouveaux prêts, lorsque la durée totale de remboursement dépasse sept ans, et ce si la somme totale des intérêts contractuels perçus au cours des trois années précédant la date de présentation de la demande de réduction par l'emprunteur dépasse huit pour cent du reste du principal de la dette, sans tenir compte desdits intérêts. Dans ce cadre, la BNA a enregistré depuis le 02/08/2024, 235 demandes dont 181 uniquement ont été acceptées. Le montant total des intérêts ristournés au titre de l'exercice 2024 est de 105 mDT.

Au titre d'exercice 2025, le nombre des demandes éligibles aux mesures de l'abattement des intérêts s'élève à 1 814 demandes pour un impact éventuel sur le Produit Net Bancaire estimé à 2.692 mDT.

9- Note sur les événements postérieurs à l'arrêté des états financiers

Aucun événement n'est survenu entre la date de clôture de l'exercice et la date de publication des Etats Financiers de nature à :

- Entraîner des modifications importantes de l'actif ou du passif au cours du nouvel exercice ;
- Avoir des répercussions importantes sur les activités futures de la Banque.

10- Note sur les opérations avec les parties liées

Opérations avec les Filiales & Entreprises Associées

1- La BNA a cédé, à sa filiale la SOFINREC, au dinar symbolique, un lot de créances compromises. Il se détaille comme suit :

	Total des créances cédées	Montant intérêt	Rep. de prov. agios et int. réservés
Lot 1	3 232	125	3 107
Total	3 232	125	3 107

2- L'encours des conventions de dépôts souscrits par les filiales et entreprises associées de la BNA totalisent, au 31 décembre 2024, un montant de 304.788 mDT, réparti comme suit :

RELATION	LIBELLE	Statut	Encours au 31/12/2024
BNA Assurances	Compte de Placement	FILIALE	75 000
BNA Assurances	Certificat de dépôt	FILIALE	65 500
TUNIS RE	Compte de Placement	ENTREPRISE ASSOCIEE	26 500
TUNIS RE	Certificat de dépôt	ENTREPRISE ASSOCIEE	2 500
Placement Obligataire "SICAV"	Certificat de dépôt	FILIALE	26 000
Placement Obligataire "SICAV"	Compte de Placement	FILIALE	81 966
SICAV BNA	Compte de Placement	FILIALE	472
SIVIA	Certificat de dépôt	FILIALE	2 500
SOFINREC	Certificat de dépôt	FILIALE	5 500
SICARINVEST	Certificat de dépôt	FILIALE	3 000
BNACAPITAUX	Certificat de dépôt	FILIALE	15 850
Total			304 788

3- En vertu de la convention signé le 26 Juillet 2021 entre l'Association professionnelle tunisienne des banques et des établissements financiers (APTBEF), la Fédération générale des banques et des établissements financiers et l'Union générale tunisienne du travail portant sur l'augmentation des indemnités servies aux personnels des banques et des établissements financiers à l'occasion du départ à la retraite de six à douze mois de salaire, la BNA a souscrit auprès de sa filiale, BNA Assurances, un contrat d'assurance destiné à couvrir le complément de la charge relative à l'indemnité de départ à la retraite soit six mensualités de salaire brut. La cotisation relative à l'exercice 2024 s'élève à 1.699 mDT.

4- Au cours de l'année 2018, la BNA a procédé à la souscription aux titres participatifs auprès de la société BNA Assurances pour une valeur de 35 MD.

Durant l'année 2021, la BNA a procédé à la souscription aux titres participatifs auprès de la société BNA Assurances pour une valeur de 40 MD.

Ainsi, la valeur brute des titres participatifs a totalisé 75 MD au 31/12/2024.

5- La BNA a signé avec la société «SIP-SICAR» (Filiale de la BNA absorbée par la SICAR INVEST en 2017) trois conventions de gestion de fonds à capital risque. La situation de ces fonds gérés se détaille comme suit :

Fonds gérés	Date souscription	Montant souscrit	Encours brut au 31/12/2024	Provisions	Encours net au 31/12/2024
Fonds gérés SIP SICAR 1	2010	1500	1470	(892)	578
Fonds gérés SIP SICAR 2	2011	2500	1935	(1 378)	557
Fonds gérés SIP SICAR 3	2012	6000	2700	(1 576)	1 124
Fonds gérés SIP SICAR 5	2014	4000	4000	(400)	3 600
Fonds gérés SIP SICAR 6	2015	9000	9000	(5 422)	3 578
Total		23 000	19 105	(9 668)	9 437

6- La BNA a signé avec sa filiale SICAR-INVEST, un avenant à la convention de gestion de fonds à capital risque. Au titre de cette convention, la BNA a confié à sa filiale la gestion d'une enveloppe entièrement libérée par tranche d'un montant de 576.957 mDT. La situation de ces fonds gérés se détaille comme suit :

Fonds gérés	Date souscription	Montant souscrit	Encours brut au 31/12/2024	Provisions	Encours net au 31/12/2024
Fonds géré 1	1997	4 500	1 410	(1 410)	-
Fonds géré 2	1997	2 057	840	(747)	93
Fonds géré 3	1998	5 550	49	(49)	-
Fonds géré 4	1999	7 350	3 075	(2 987)	88
Fonds géré 5	2000	7 000	2 798	(2 798)	-
Fonds géré 6	2001	7 000	2 443	(2 199)	244
Fonds géré 7	2002	5 000	2 490	(1 791)	699
Fonds géré 8	2003	3 500	1 723	(1 417)	306
Fonds géré 9	2005	1 500	829	(624)	205
Fonds géré 10	2006	5 000	2 037	(1 904)	133
Fonds géré 11	2007	2 500	834	(793)	41
Fonds géré 12	2008	8 500	5 439	(4 768)	671
Fonds géré 13	2009	20 000	17 722	(10 285)	7 437
Fonds géré 14	2010	15 000	11 026	(7 402)	3 624
Fonds géré 15	2011	10 000	3 900	(3 015)	885
Fonds géré 16	2012	8 400	7 290	(3 862)	3 428
Fonds géré 16 BIS	2012	5 600	5 400	(3 248)	2 152
Fonds géré 18	2014	6 000	6 000	(2 126)	3 874
Fonds géré 19	2015	7 000	7 000	(1 635)	5 365
Fonds géré 20	2016	2 000	2 000	(600)	1 400
Fonds géré 20 BIS	2016	8 500	7 120	(715)	6 405
Fonds géré 21	2016	3 000	3 000	(1 138)	1 862
Fonds géré 22	2017	20 000	20 000	(1 237)	18 763
Fonds géré 22 BIS	2017	20 000	16 700	(1 844)	14 856
Fonds géré 22 TER	2017	20 000	15 000	(3 700)	11 300
Fonds géré 23	2018	25 000	25 000	(412)	24 588
Fonds géré 23 BIS	2018	25 000	25 000	(653)	24 347
Fonds géré 23 TER	2018	23 000	23 000	(1 156)	21 844
Fonds géré 24	2019	20 000	20 000	(301)	19 699
Fonds géré 24-BIS	2019	20 000	20 000	(930)	19 070
Fonds géré 24-TER	2019	5 000	5 000	-	5 000
Fonds géré 25	2020	30 000	30 000	(1 628)	28 372
Fonds géré 25 BIS	2020	31 750	10 750	(1 200)	9 550
Fonds géré 26	2021	25 000	25 000	(3 899)	21 101
Fonds géré 26 BIS	2021	24 500	24 500	-	24 500
Fonds géré 27	2022	40 000	40 000	(16)	39 984
Fonds géré 27 BIS	2022	32 750	32 750	-	32 750
Fonds géré 28	2023	25 000	25 000	-	25 000
Fonds géré 28 BIS	2023	25 000	25 000	-	25 000
Fonds géré 28 TER	2023	20 000	20 000	-	20 000
Total		576 957	497 125	(72 489)	424 636

Les conditions de rémunération de la SICAR-INVEST, au titre de la gestion de ces fonds, se résument comme suit :

- Commission de gestion annuelle de 0,5% de l'encours net des provisions des fonds confiés durant les dix premières années;
- Commission de recouvrement de 2,5%;
- Commission de rendement de 5% décomptée sur les produits des placements réalisés par les fonds ;
- Commission de performance de 10% calculée sur les plus-values de l'activité capital risque et autres produits liés.

Les commissions de gestion relatives à l'exercice 2024 s'élèvent à 3.482 mD.

7- La BNA a signé avec SODINO, entreprise associée, deux conventions de gestion de fonds à capital risque. La situation de ces fonds gérés se détaille comme suit :

Fonds gérés	Date souscription	Montant souscrit	Encours brut au 31/12/2024	Provisions	Encours net au 31/12/2024
FDS DEV IRADA Jendouba	2010	450	450	(450)	-
FDS DEV IRADA Elkef	2010	450	450	(450)	-
Total		900	900	(900)	-

Les conditions de rémunération de la SODINO, au titre de la gestion de ces fonds, se résument comme suit :

- Commission de gestion de 1% décomptée sur les actifs nets du fonds avec un minimum de 4.500 dinars par fonds ;
- Commission de performance de 10% calculée sur les plus-values réalisées sur les cessions d'actions ou de parts sociales et des dividendes servis par fonds ;
- Commission de rendement de 10% calculée sur les produits des placements réalisés par les fonds ;

Les commissions de gestion revenant à SODINO au titre de l'exercice 2024 s'élèvent à 10 mDT hors taxes.

8- En vertu de conventions conclues avec la SICAV BNA, la SICAV Placement Obligataire et la BNA capitaux, la BNA assure la fonction de dépositaire de titres et de fonds pour ces OPCVM.

En rémunération des prestations fournies à ce titre, la banque perçoit les commissions suivantes :

- 0,15% du montant de l'actif net de la SICAV Placement Obligataire. La commission relative à l'exercice 2024 s'élève à 381mD;
- 1.000 dinars hors taxes, commission fixe versée annuellement par la SICAV BNA.

9- En vertu de la convention conclue avec la BNA capitaux, cette dernière assure :

- La tenue du registre des actionnaires et autres services annexes. La BNA capitaux perçoit une rétribution forfaitaire de 30.000 dinars hors taxes par année ;
- La gestion du portefeuille pour le compte de la BNA. La BNA capitaux perçoit, à ce titre :
 - *une commission de 0,4% du montant de chaque transaction boursière
 - *une commission de 0,2% du montant de chaque coupon encaissé.
 - *des frais de tenue de compte de 0,075% du montant du portefeuille des valeurs mobilières mouvementées avec un maximum de 2.500 dinars par valeur.

10- La BNA loue à ses filiales, BNA Capitaux et Société Tunisie Informatique Services « TIS », certains de ses locaux. Les conditions annuelles des contrats de location de ses locaux se détaillent comme suit :

Filiales	Montant du loyer annuel en Dinars	Date de début de la location	Majoration par année	Date de début de la majoration	Loyer HT 2024 en Dinars
BNA CAPITAUX-MARSA	7 200 (hors taxes)	15/12/2013	5%	Deuxième année de la location	11 193
BNA CAPITAUX-SOUSSE	4 800 (hors taxes)	01/04/2008	5%	Deuxième année de la location	9 860
Tunisie Informatique Services	14 400 (TTC)	01/01/2011	5% (tous les deux ans)	01/01/2014	15 444
Total					36 497

11- Le montant des achats de matériel informatique, de maintenance et des prestations de services effectués au profit de la BNA, courant l'exercice 2024 , par sa filiale la société Tunisie Informatique Services « TIS » s'élève à 4.149 mDT.

12- L'encours des montants souscrits par les filiales et entreprises associées, aux emprunts émis par la BNA, ainsi que les intérêts générés par ces emprunts se détaillent au 31/12/2024 comme suit:

Société	BNA SUB 2022-01	BNA SUB 2021-01	BNA SUB 2020-01	BNA SUB 2019-01	BNA SUB 2018-01	Intérêts 2024
SICAR INVEST	7 187	4 000	-	478	-	1 400
Placement Obligataire SICAV	-	-	-	-	2 000	278
TUNIS-RE	5 000	2 000	-	900	200	907
BNA Assurances	15 000	3 200	1 000	1 400	-	2 199
SODINO	-	-	400	-	-	72
Total	27 187	9 200	1 400	2 778	2 200	4 857

13- La BNA a émis, en 2008 un Fonds Commun de Placement intitulé « FCP SECURITE » pour un montant global de 50 millions de dinars. Initialement prévu pour une durée de 10 ans, ce fonds a été prolongé à 15 ans en 2018. Sa durée de vie a été à nouveau prolongée de 5 ans et ce à compter du 27 octobre 2023.

Les filiales et entreprises associées ayant souscrit à ce fonds dans le cadre de la prorogation ainsi que la valorisation de leurs portefeuilles au 31/12/2024 se présentent comme suit :

Société	Montant souscrit	Valorisation au 31/12/2024
TUNIS-RE	6 000	10 864
BNA Assurances	8 000	14 486
Total	14 000	25 350

14- Les soldes des comptes courants ouverts par les filiales et les entreprises associées de la BNA ainsi que les intérêts y afférents se détaillent, au 31/12/2024 , comme suit :

Partie liée	Solde au 31/12/2024		Intérêts de l'exercice 2024	
	Débiteur	Créditeur	Encaissés	Servis
SIMPAR	1 891	-	93	-
SIVIA	-	3 676	1	-
ESSOUKNA	20	-	12	-
AGRO-SERVICES	-	65	-	-
TIS	-	640	-	(4)
BNA CAPITAUX	-	2 144	-	61
LES ŒILLETS	-	1	-	-
SOFINREC	-	279	1	-
POS	-	39	-	7
SOGEST	2 402	-	318	-
EL MEDINA	-	270	18	-
SICAR INVEST	-	1 748	-	34
SOIVM SICAF	-	4	-	-
SICAV BNA	-	1	-	-
SICAF PARTICIPATIONS BNA	-	1	-	-
SODET SUD	-	37	-	-
TUNIS-RE	-	2 820	1	-
ZIED	-	-	-	-
BNA Assurances	-	3 995	-	73
GENERALE DES VENTES	-	16	-	-

15- Les concours bancaires accordés par la BNA à ses filiales et à ses entreprises associées, totalisent, au 31/12/2024 , un montant de 166.696 mDT, répartis comme suit :

Société	Encours
SIMPAR	52 755
LES ŒILLETS	10 345
ESSOUKNA	32 180
SIVIA	33 042
EL MADINA	34 505
SOGEST	55
SODET SUD	2 003
SOFINREC	1 550
TIS	261
Total	166 696

Opérations avec les Administrateurs

1- L'encours des montants souscrits par la Caisse Tunisienne des Assurances Mutuelles Agricoles, administrateur de la BNA, aux emprunts obligataires émis par la BNA se détaillent comme suit (en mDT) :

Emprunts	BNA Sub 2009	BNA Sub 2017-02	BNA Sub 2020-01	BNA Sub 2021-01	BNA Sub 2022-01	Total
Encours au 31/12/2024	-	-	600	892	1 200	2 692
Intérêts 2024	2	31	125	111	151	420

2- La BNA a émis, en 2008 un Fonds Commun de Placement intitulé « FCP SECURITE » pour un montant global de 50 millions de dinars. Initialement prévu pour une durée de 10 ans, ce fonds a été prolongé à 15 ans en 2018. Sa durée de vie a été à nouveau prolongée de 5 ans et ce à compter du 27 octobre 2023.

La Caisse Tunisienne des Assurances Mutuelles Agricoles, administrateur de la BNA, a souscrit à ce fonds dans le cadre de sa prorogation. Les montants souscrits à ce fonds ainsi que la valorisation de leur portefeuille au 31/12/2024 se présentent comme suit :

Société	Montant souscrit	Valorisation au 31/12/2024
CTAMA	2 000	3 621
Total	2 000	3 621

3- La BNA a souscrit auprès de son administrateur, la société CTAMA, un contrat d'assurance destiné à couvrir la charge relative à l'indemnité de départ à la retraite soit six mensualités de salaire brut. La cotisation relative à l'année 2024 s'élève à 4.472 mDT.

4- La BNA a souscrit auprès de son administrateur, la société CTAMA, un contrat d'assurance épargne collective destiné à financer le complément de retraite de son personnel. La charge supportée par la banque au titre de l'année 2024 s'élève à 7.526 mDT.

5- L'encours des conventions de dépôts souscrits par les administrateurs de la BNA totalisent, au 31 décembre 2024, un montant de 157.651 mDT, réparti comme suit :

RELATION	LIBELLE	Statut	Encours au 31/12/2024
CTAMA	Compte de Placement	Administrateur	41 151
CTAMA	Certificat de dépôt	Administrateur	116 500
Total			157 651

6- Les soldes des comptes courants ouverts par les administrateurs de la BNA se détaillent, au 31/12/2024, comme suit :

Partie liée	Solde au	
	Débiteur	Créditeur
CAISSE TUNISIENNE D'ASSURANCE MUTUELLES AGRICOLES	-	2 206

Opérations avec l'ETAT

1- La BNA a procédé à l'abandon des créances agricoles qui feront l'objet de prise en charge par l'État conformément à l'article 79 de la loi n°2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour l'année 2014, tel que modifié par la loi n°2015-18 du 02 juin 2015, l'article 27 de la loi n°2015-30 du 18 août 2015 portant loi de finances complémentaire pour l'année 2015, et l'article 65 de la loi n°2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017. L'encours de ces créances est de 90.446 mDT. La convention de prise en charge, relative aux fonds propres et fonds extérieurs, a été signée entre la BNA et l'État tunisien en date du 24 mai 2017.

2- La BNA a conclu avec l'État Tunisien des conventions de gestion de plusieurs fonds budgétaires (destinés à financer soit des subventions non remboursables, soit des dotations, soit des crédits) en contrepartie de la perception de commissions.

L'encours de ces fonds budgétaires s'élève au 31 décembre 2024 à 311.069 mDT.

BANQUE NATIONALE AGRICOLE - BNA BANK
RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

Messieurs les Actionnaires de la Banque Nationale Agricole (BNA Bank),

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 29 avril 2022, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Banque Nationale Agricole - BNA Bank (la « Banque »), qui comprennent le bilan et l'état des engagements hors bilan au 31 décembre 2024, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 2 161 580 KDT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice (après modifications comptables) s'élevant à 213 582 KDT.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Banque au 31 décembre 2024, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces Normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

1) Prise en compte des intérêts et revenus assimilés et des commissions en produits

a) Risques identifiés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, les intérêts et revenus assimilés et les commissions (produits) comptabilisés en résultat net de la Banque totalisent 1 742 265 KDT (soit 76,11% du total des produits d'exploitation bancaire).

Les méthodes de prise en compte des intérêts et revenus assimilés et des commissions en produits sont décrites au niveau de la Note 3.1.4 des états financiers « *Comptabilisation des revenus afférents aux créances clients* ».

Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information de la Banque, nous avons considéré que la prise en compte des intérêts et revenus assimilés et des commissions en produits constitue un point clé de notre audit en raison du volume important des transactions et de l'importance de cette rubrique par rapport au total des produits d'exploitation bancaire.

b) Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont porté particulièrement sur les éléments suivants :

- Un examen des politiques, processus et contrôles mis en place par la Banque en vue de l'évaluation et de la comptabilisation des revenus ;
- L'évaluation de l'environnement informatique compte tenu de la génération et de la prise en compte automatique des revenus en comptabilité ;
- La vérification du respect des prescriptions de la norme comptable NCT 24 relative aux *Engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires*, en matière de prise en compte des revenus et de séparation des exercices comptables ;
- La réalisation de procédés analytiques sur l'évolution des intérêts et commissions ;
- L'appréciation de la fiabilité des méthodes de réservation des intérêts ;
- La vérification du caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

2) Classification des créances et estimation des provisions

a) Risques identifiés

Au 31 décembre 2024, les créances figurent à l'actif du bilan de la Banque pour un montant brut de 16 245 907 KDT ; les provisions constituées en couverture des risques rattachés à ces créances s'élèvent à 1 882 813 KDT et les intérêts et agios réservés ont atteint 910 899 KDT.

Comme indiqué au niveau de la Note 3.1 des états financiers « *Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents* », la Banque procède à la classification et à l'évaluation des engagements puis à la comptabilisation des provisions y afférentes dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire de la BCT n°91-24 du 17 décembre 1991, telle qu'elle a été modifiée par les circulaires BCT subséquentes, sont remplis.

Compte tenu de l'exposition de la Banque au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré la classification des créances, l'évaluation des provisions y afférentes et le calcul des intérêts et agios réservés comme un point clé de notre audit.

b) Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

À travers les entretiens menés avec la Direction et l'examen des procédures de contrôle mises en place par la Banque, nous avons pris connaissance de la méthode d'évaluation du risque de contrepartie et de constatation des provisions nécessaires compte tenu des garanties obtenues. La méthode de classification des engagements de la Banque repose principalement sur l'antériorité de la créance.

Nous avons ainsi adopté la démarche d'audit suivante :

- Le rapprochement de la situation des engagements de la clientèle aux données comptables ;
- L'appréciation de la méthodologie retenue par la Banque en matière de classification des créances par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- L'appréciation de la fiabilité du système de couverture des risques et de réservation des produits ;
- La vérification de la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation considérée durant l'exercice ;
- L'examen des garanties retenues pour le calcul des provisions et l'appréciation de leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées ;
- La vérification du calcul arithmétique des montants des provisions requises sur les créances de la clientèle (à base individuelle, additionnelles ou collectives), en application de la réglementation en vigueur ;
- La vérification de la prise en compte par la Banque des ajustements proposés dans ce cadre.

3) Comptabilisation des titres d'investissement

a) Risques identifiés

Le portefeuille-titres d'investissement de la Banque totalise 7 812 414 KDT au 31 décembre 2024 et représente un poste important du bilan (34,79% du total des actifs).

Comme indiqué dans la Note 3.2.2 des états financiers « *Portefeuille-titres d'investissement et revenus y afférents* », les titres d'investissement sont comptabilisés à la date d'entrée au coût d'acquisition et font l'objet d'une évaluation à la date de clôture en comparant la valeur comptable à la juste valeur pour les titres non cotés, et à la valeur de marché pour les titres cotés. Les provisions correspondantes sont ajustées en conséquence.

L'estimation de la juste valeur des titres d'investissement requiert l'exercice d'un jugement de la part de la Direction dans son choix des éléments à prendre en considération selon la nature et la situation des titres concernés, lesquels éléments diffèrent selon le cas (pour certaines entités, les capitaux propres éventuellement corrigés des plus ou moins-values latentes et, pour d'autres, le cours moyen en bourse à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente).

Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres d'investissement, les créances rattachées et les provisions pour dépréciation correspondantes constituent un point clé de notre audit.

b) Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des justes valeurs des titres d'investissement sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux d'audit ont consisté principalement à :

- Vérifier les cours de bourse utilisés pour l'évaluation des titres cotés ;
- S'assurer que les capitaux propres retenus concordent avec les comptes des entités qui ont fait l'objet d'un audit et que les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres sont fondés sur une documentation probante ;
- Vérifier que l'estimation de ces valeurs, déterminée par la Direction, est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation retenue et des éléments chiffrés utilisés, ayant servi de base pour la constatation des provisions pour dépréciation requises ;
- Apprécier le caractère recouvrable des créances rattachées au regard des analyses effectuées sur les titres d'investissement.

Paragraphes d'observations

Nous attirons l'attention sur les points suivants :

- 1) La Note 4.3.8 des états financiers décrit les engagements de l'Office des Céréales envers la Banque qui totalisent 5 519 608 KDT au 31 décembre 2024 (soit environ 32% du total des engagements de la clientèle). Ces engagements sont refinancés directement auprès de la BCT pour un montant de 2 305 184 KDT au 31 décembre 2024. Ils ont connu une hausse de 449 554 KDT (+8,87%) par rapport à leur niveau au 31 décembre 2023 et enregistrent un dépassement significatif du seuil de 25% des fonds propres nets de la Banque, imposé par l'article 51 de la circulaire de la BCT n°2018-06 du 05 juin 2018. Le financement de l'Office des Céréales a impacté de façon significative la trésorerie de la Banque qui a enregistré un solde négatif de (5 378 275) KDT au 31 décembre 2024, contre (4 691 800) KDT au 31 décembre 2023. Il est à noter que les chèques tirés par l'Office des Céréales sur la Trésorerie Générale de Tunisie au titre de ses droits à la compensation, qui ne sont pas encore encaissés par la Banque au 31 décembre 2024, totalisent 2 850 295 KDT.

Les garanties de l'État accordées à la Banque au titre des engagements de l'Office des Céréales s'élèvent à 5 519 608 KDT au 31 décembre 2024, ce qui lui confère une couverture totale du risque de contrepartie sur ces engagements (en principal, agios, intérêts et commissions).

La Note 4.3.8 des états financiers décrit également les engagements des autres entités publiques (OCT, TRANSTU, OTD, ONH, EL FOULEDH, etc.) envers la Banque qui totalisent 1 526 416 KDT au 31 décembre 2024, enregistrant ainsi une hausse de 154 115 KDT (+11,23%) par rapport à leur niveau au 31 décembre 2023.

Les garanties obtenues par la Banque en couverture du risque de contrepartie sur ces engagements totalisent 1 058 080 KDT au 31 décembre 2024, dont des garanties de l'État pour un montant cumulé de 975 299 KDT. Les engagements non couverts par les garanties de l'État, les autres garanties, les agios et intérêts réservés et les provisions constituées par la Banque totalisent 382 824 KDT au 31 décembre 2024 et concernent principalement certaines entités publiques (Ministère des Finances, CNRPS, ETAP, CTF, Les Ciments de Bizerte, etc.) dont les engagements sont qualifiés de réguliers.

- 2) Les Notes 4.3, 4.7.3, 4.12 et 4.13 des états financiers décrivent les éléments de la situation financière des deux fonds budgétaires de 133 000 KDT et 160 000 KDT, dont les actifs et les passifs s'y rapportant totalisent respectivement 201 487 KDT et 221 706 KDT au 31 décembre 2024, après l'opération d'augmentation de capital (avec la participation de l'État) réalisée au cours de l'exercice 2019. En outre, un passif éventuel (en faveur de l'État) d'un montant de 80 155 KDT relatif au fonds budgétaire

de 160 000 KDT figure dans l'état des engagements hors bilan de la Banque au 31 décembre 2024 ; il pourrait se transformer en passif actuel en cas de rétablissement de l'équilibre financier de la Banque qui suppose la réponse simultanée à cinq critères fixés par l'alinéa 2 de l'article 6 de la convention conclue entre l'État et la BNA en date du 17 février 2004.

Signalons, par ailleurs, que la Banque a sollicité du Ministère des Finances, le 1^{er} mars 2024, le remboursement du principal des crédits agricoles abandonnés au cours des exercices précédents conformément à la réglementation en vigueur, et ce, pour la somme globale de 90 446 KDT (répartie entre les deux fonds budgétaires de 133 000 KDT et 160 000 KDT, pour un montant de 64 913 KDT, et les fonds propres et ressources extérieures, pour un montant de 25 533 KDT). Notons qu'aux termes de la convention conclue avec le Ministère des Finances en date du 24 mai 2017, le remboursement des crédits agricoles abandonnés au cours des années 2014, 2015 et 2016 s'effectuera sur une période de 20 ans sans intérêts.

Il s'ensuit que les traitements qui seront réservés aux crédits agricoles abandonnés (accordés sur ressources spéciales, fonds propres et ressources extérieures) ainsi que l'apurement des comptes de bilan et des engagements hors bilan relatifs aux ressources spéciales (dont notamment les deux fonds budgétaires de 133 000 KDT et 160 000 KDT), de concert avec le Ministère des Finances, pourraient impacter de façon significative la situation financière de la Banque.

- 3) La Note 3.9 des états financiers indique que la Banque a fait l'objet d'une vérification approfondie de sa situation fiscale au titre de tous les impôts et taxes auxquels elle est soumise, pour la période allant du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020. Les résultats de cette vérification fiscale ont été notifiés à la Banque le 10 mai 2024 et ont fait l'objet, de sa part, d'une opposition en date du 12 juin 2024, conformément aux dispositions de l'article 44 du code des droits et procédures fiscaux. Afin de bénéficier des avantages de l'amnistie fiscale prévue par l'article 58 de la loi n°2023-13 du 11 décembre 2023, portant loi de finances pour l'année 2024 (abandon des pénalités ...), la Banque a signé avec l'administration fiscale un procès-verbal de conciliation prévoyant un montant à payer sur 5 ans de 67 004 KDT, dont un crédit d'impôt sur les sociétés de 25 771 KDT. La comptabilisation de ce redressement fiscal a impacté négativement les capitaux propres de la Banque pour un montant de (41 233) KDT dont une modification comptable de (40 975) KDT.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la Banque dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la Banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière de la Banque.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme étant significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence

d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Banque à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Banque.

À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences majeures dans le système de contrôle interne de la Banque, susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Un rapport traitant des déficiences du contrôle interne, identifiées au cours de notre audit, a été remis à la Direction.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Banque avec la réglementation en vigueur. La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la Banque avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 12 avril 2025

LES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES :

P/ Le Groupement GEM & FINACO

Abderrazak GABSI, Commissaire aux comptes

P/ Le Groupement CKT & AMC Consulting

Khaled THABET, Commissaire aux comptes

BANQUE NATIONALE AGRICOLE - BNA BANK
RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

Messieurs les Actionnaires de la Banque Nationale Agricole (BNA Bank),

En application des articles 43 et 62 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers, et des articles 200 (et suivants) et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues lors de la mise en œuvre de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

Conventions nouvellement conclues et/ou réalisées au cours de l'exercice clos le 31/12/2024

1) Cession d'un lot de créances compromises à la filiale SOFINREC

La BNA Bank a cédé à sa filiale SOFINREC, au dinar symbolique, un lot de créances compromises se présentant comme suit :

Désignation	Total des créances cédées	Montant des intérêts	Reprise de provisions / agios et intérêts réservés
Lot 1	3 232	125	3 107
Total en KDT	3 232	125	3 107

2) Enveloppe de fonds gérés confiée à la filiale SICAR INVEST

Dans le cadre de la convention de gestion de fonds de capital-risque signée avec la filiale SICAR INVEST au cours des exercices précédents, telle qu'amendée par l'avenant du 31 décembre 2022, la BNA Bank a confié à cette filiale financière la gestion d'une nouvelle enveloppe de fonds gérés, entièrement libérée par tranche au cours de l'exercice 2024, d'un montant global de 70 000 KDT s'analysant comme suit :

Fonds géré	Année de souscription	Montant souscrit	Encours brut au 31/12/2024
Fonds géré 28	2023	25 000	25 000
Fonds géré 28 bis	2023	25 000	25 000
Fonds géré 28 ter	2023	20 000	20 000
Total en KDT		70 000	70 000

3) Dépôts souscrits par les filiales et entreprises associées

L'encours cumulé des conventions de dépôts souscrites par les filiales et entreprises associées de la BNA Bank s'élève à 304 788 KDT, au 31 décembre 2024, et se répartit comme suit :

Relation	Nature du dépôt	Statut	Encours au 31/12/2024
BNA Assurances	Compte de placement	Filiale	75 000
BNA Assurances	Certificat de dépôt	Filiale	65 500
Tunis Ré	Compte de placement	Entreprise associée	26 500
Tunis Ré	Certificat de dépôt	Entreprise associée	2 500
Placement Obligataire SICAV	Certificat de dépôt	Filiale	26 000
Placement Obligataire SICAV	Compte de placement	Filiale	81 966
SICAV BNA	Compte de placement	Filiale	472
SIVIA	Certificat de dépôt	Filiale	2 500
SOFINREC	Certificat de dépôt	Filiale	5 500
SICAR INVEST	Certificat de dépôt	Filiale	3 000
BNA CAPITAUX	Certificat de dépôt	Filiale	15 850
Total en KDT			304 788

4) Dépôts souscrits par la CTAMA Assurances, actionnaire et administrateur de la BNA Bank

L'encours cumulé des conventions de dépôts souscrites par la CTAMA Assurances, actionnaire et administrateur de la BNA Bank, s'élève à 157 651 KDT, au 31 décembre 2024, et se répartit comme suit :

Relation	Nature du dépôt	Statut	Encours au 31/12/2024
CTAMA Assurances	Compte de placement	Administrateur	41 151
CTAMA Assurances	Certificat de dépôt	Administrateur	116 500
Total en KDT			157 651

5) Contrat d'assurance conclu avec la CTAMA Assurances, actionnaire et administrateur de la BNA Bank, pour couvrir divers risques

La BNA Bank a conclu avec la CTAMA Assurances, le 10 avril 2023, un contrat d'assurance destiné à couvrir divers risques : globale banque, flotte automobile, vol et incendie, assurance individuelle, assurance groupe, etc.

La prime annuelle, hors taxes, relative à ce contrat d'assurance s'élève à 9 880 KDT.

6) Achats de biens et services auprès de la filiale TIS

Le montant cumulé des achats d'équipements informatiques et de prestations de services de maintenance effectués auprès de la filiale « Tunisie Informatique Services - TIS », courant l'exercice 2024, s'élève à 4 149 KDT.

Opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31/12/2024 et relatives à des conventions conclues et autorisées au cours des exercices antérieurs

1) Abandon des créances agricoles (Loi 2013-54)

La BNA Bank a procédé à l'abandon des créances agricoles qui seront prises en charge par l'État conformément à l'article 79 de la loi n°2013-54 du 30 décembre 2013, portant loi de finances pour l'année 2014, tel que modifié par la loi n°2015-18 du 02 juin 2015, l'article 27 de la loi n°2015-30 du 18 août 2015, portant loi de finances complémentaire pour l'année 2015, et l'article 65 de la loi n°2016-78 du 17 décembre 2016, portant loi de finances pour l'année 2017. L'encours de ces créances s'élève à 90 446 KDT au 31 décembre 2024, dont un montant de 25 533 KDT sur fonds propres et ressources extérieures. La convention de prise en charge par l'État, concernant notamment les crédits agricoles accordés sur fonds propres et ressources extérieures, a été signée entre la BNA Bank et l'État le 24 mai 2017 mais aucun échéancier de remboursement n'a été établi et signé par les deux parties jusqu'à ce jour. À cet effet, une demande de remboursement a été déposée par la BNA Bank en date du 1^{er} mars 2024. Signalons, enfin, que le remboursement du principal desdits crédits agricoles abandonnés devrait être assuré par l'État sur une période de 20 ans sans intérêts.

2) Abandon des créances agricoles (Loi 99-65)

La BNA Bank a procédé à l'abandon des créances agricoles qui seront prises en charge par l'État conformément aux dispositions de la loi n°99-65 du 15 juillet 1999. L'encours brut de ces créances s'élève à 14 956 KDT au 31 décembre 2024.

3) Conventions de gestion de plusieurs fonds budgétaires

La BNA Bank a conclu avec l'État des conventions de gestion de plusieurs fonds budgétaires (destinés à financer des subventions non remboursables, des dotations ou des crédits) en contrepartie de la perception de commissions.

L'encours cumulé de ces fonds budgétaires s'élève à 311 069 KDT au 31 décembre 2024. Les commissions de gestion revenant à la BNA Bank, au titre de l'exercice 2024, totalisent 1 776 KDT (hors TVA).

4) Créances sur fonds budgétaires agricoles de 133 000 KDT

La BNA Bank a conclu avec l'État, en date du 16 mars 1995, une convention en vertu de laquelle des créances sur fonds budgétaires agricoles, s'élevant en principal à 133 millions de dinars, ont été transférées à la BNA Bank (moyennant la garantie de l'État en matière de recouvrement du principal des échéances impayées pour plus d'un an). Conformément à cette convention, une dotation de l'État a été inscrite parmi les capitaux propres de la BNA Bank pour un montant de 133 millions de dinars. Par ailleurs, la BNA Bank est tenue de restituer les sommes qui lui ont été transférées dès lors que son équilibre financier est rétabli.

L'analyse, au 31 décembre 2018, des montants versés par l'État à la BNA Bank, dans le cadre de la mise en jeu de la garantie sus-indiquée, ainsi que des montants recouverts par la BNA Bank et non encore versés à l'État, permet de stratifier la dotation accordée en deux catégories :

- Un concours qualifié de « substantiel » et correspondant au cumul des montants versés par l'État à la BNA Bank, moyennant la mise en jeu de la garantie souveraine, et des montants recouverts par la BNA Bank sur les crédits qui lui ont été transférés et non encore reversés à l'État, soit 89 902 KDT ;
- Un concours qualifié de « potentiel » et correspondant au reliquat, soit 43 098 KDT.

Le Conseil d'Administration de la BNA Bank a attesté le caractère certain, liquide et exigible du montant de 169 748 KDT correspondant à la libération intégrale de la valeur d'émission des 14 145 648 actions souscrites par l'État, dont un montant de 89 902 KDT imputable sur le fonds budgétaire de 133 millions de dinars.

Ainsi, au 31 décembre 2024, seul le concours potentiel de 43 098 KDT demeure comptabilisé au niveau des fonds propres de la BNA Bank.

5) Créances sur fonds budgétaires agricoles de 160 000 KDT

La BNA Bank a conclu avec l'État, en date du 17 février 2004, une autre convention en vertu de laquelle des créances sur fonds budgétaires agricoles, s'élevant en principal à 160 millions de dinars, ont été transférées à la BNA Bank (moyennant la garantie de l'État en matière de recouvrement du principal des échéances impayées pour plus d'un an). Conformément à cette convention, la BNA Bank a inscrit un engagement hors bilan sous la rubrique « *Cautions, avals et autres garanties donnés* » pour un montant de 160 millions de dinars, suite à la substitution des comptes de passifs correspondants par des provisions pour dépréciation des engagements. Par ailleurs, la BNA Bank est tenue de restituer les sommes qui lui ont été transférées dès lors que son équilibre financier est rétabli.

L'analyse, au 31 décembre 2018, des montants versés par l'État à la BNA Bank, dans le cadre de la mise en jeu de la garantie sus-indiquée, ainsi que des montants recouverts par la BNA Bank et non encore versés à l'État, permet de stratifier la dotation accordée en deux catégories :

- Un concours qualifié de « substantiel » et correspondant au cumul des montants versés par l'État à la BNA Bank dans le cadre de la mise en jeu de la garantie souveraine et des montants recouverts par la BNA Bank sur les crédits qui lui ont été transférés et non encore reversés à l'État, soit 79 845 KDT ;
- Un concours qualifié de « potentiel » et correspondant au reliquat, soit 80 155 KDT.

Le concours substantiel de 79 845 KDT, ayant servi à l'augmentation de capital réalisée en 2019, a donné lieu à la transformation d'une partie du passif éventuel (engagement hors bilan) en un passif actuel (obligation de remboursement d'une partie des crédits transférés) et à la comptabilisation d'une charge exceptionnelle d'égal montant au cours de l'exercice 2019.

Le concours potentiel de 80 155 KDT demeure, quant à lui, en « *Engagements hors bilan* » au 31 décembre 2024.

6) Créances sur les entreprises publiques prises en charge par l'État (Loi 98-111)

Certaines créances présentant un risque de crédit avéré ont été prises en charge par l'État en vertu des textes suivants :

- L'article 24 de la loi n°98-111 du 28 décembre 1998, portant loi de finances pour l'année 1999 - Consolidation sur 25 ans, sans intérêts et avec la garantie de l'État, des créances impayées et des créances non encore échues au 31 décembre 1997 en principal, à la charge des établissements et entreprises publics et des coopératives centrales de services agricoles ;

- L'article 25 de la même loi - Prise en charge par l'État des créances de certaines entreprises publiques ou à participations publiques directes et indirectes et des coopératives agricoles visées au tableau « G » annexé à ladite loi, qui sont en cours de liquidation ou à liquider ou à privatiser ultérieurement, arrêtées au 31 décembre 1997, sur 25 ans et sans intérêts.

L'encours total desdites créances prises en charge par l'État s'élève à 308 KDT au 31 décembre 2024.

7) Contrat d'assurance conclu avec la filiale BNA Assurances, pour couvrir le complément de la charge relative à l'IDR

En vertu de la convention signée, le 26 juillet 2021, entre l'Association Professionnelle Tunisienne des Banques et des Établissements Financiers, la Fédération Générale des Banques et des Établissements Financiers et l'Union Générale Tunisienne du Travail, portant sur l'augmentation des indemnités servies aux personnels des banques et des établissements financiers à l'occasion du départ à la retraite, de six à douze mois de salaire, la BNA Bank a souscrit, le 1^{er} juin 2022 auprès de sa filiale BNA Assurances, un contrat d'assurance destiné à couvrir le complément de la charge relative à l'indemnité de départ à la retraite (IDR), soit six mensualités de salaire brut. La cotisation relative à l'exercice 2024 s'élève à 1 699 KDT.

8) Contrat d'assurance conclu avec la CTAMA Assurances, actionnaire et administrateur de la BNA Bank, pour couvrir partiellement la charge relative à l'IDR

La BNA Bank a souscrit auprès de la CTAMA Assurances un contrat d'assurance destiné à couvrir partiellement la charge relative à l'indemnité de départ à la retraite (six mensualités de salaire brut) dont bénéficie son personnel à la fin de la période de service. La cotisation relative à l'exercice 2024 s'élève à 4 472 KDT.

9) Contrat d'assurance conclu avec la CTAMA Assurances, actionnaire et administrateur de la BNA Bank, pour couvrir la charge relative au complément de retraite

La BNA Bank a également souscrit, auprès de la CTAMA Assurances, un contrat d'assurance épargne collective, destiné à financer le complément de retraite de son personnel. Le montant décaissé par la Banque au titre de l'année 2024 s'élève à 7 526 KDT.

10) Contrats de location conclus avec certaines filiales et entreprises associées

La BNA Bank a conclu avec BNA Capitaux et TIS des contrats de location simple portant sur certains de ses locaux à usage professionnel aux conditions et avec les produits annuels suivants :

Filiale	Loyer annuel	Date de début de la location	Majoration par année	Date de début de la	Loyer HT 2024
BNA Capitaux - La Marsa	7 200 HT	15/12/2013	5%	2 ^{ème} année de la location	11 193
BNA Capitaux - Sousse	4 800 HT	01/04/2008	5%	2 ^{ème} année de la location	9 860
TIS	14 400 TTC	01/01/2011	5% (tous les deux ans)	01/01/2014	15 444
Total en DT					36 497

11) Conventions conclues avec la filiale SICAR INVEST

La BNA Bank avait signé avec SIP-SICAR (absorbée par la filiale SICAR INVEST en 2017) des conventions de gestion de plusieurs fonds à capital-risque, constitués au cours de la période 2010 à 2015, pour un montant initial cumulé de 23 000 KDT. Ces fonds gérés présentent, au 31 décembre 2024, un solde cumulé (net de provisions) de 9 437 KDT, se détaillant comme suit :

<i>Fonds gérés</i>	Année de souscription	Montant souscrit	Encours brut au 31/12/2024	Provision	Encours net au 31/12/2024
Fonds géré SIP SICAR 1	2010	1 500	1 470	(892)	578
Fonds géré SIP SICAR 2	2011	2 500	1 935	(1 378)	557
Fonds géré SIP SICAR 3	2012	6 000	2 700	(1 576)	1 124
Fonds géré SIP SICAR 5	2014	4 000	4 000	(400)	3 600
Fonds géré SIP SICAR 6	2015	9 000	9 000	(5 422)	3 578
Total en KDT		23 000	19 105	(9 668)	9 437

Par ailleurs, la BNA Bank a signé, le 31 décembre 2022 mais avec date d'effet au 1er octobre 2022, avec sa filiale SICAR INVEST un avenant à la convention de gestion de fonds de capital-risque conclue entre les deux parties au cours des exercices précédents, afin de réviser les commissions de la manière suivante :

- Commission de gestion annuelle de 0,5% décomptée sur l'encours net des provisions des fonds confiés, durant les dix premières années ;
- Commission de 10% sur les plus-values de l'activité capital-risque et autres produits liés ;
- Commission de 5% sur les produits des placements ;
- Commission de recouvrement de 2,5%.

En vertu de ladite convention amendée, la BNA Bank a confié à sa filiale SICAR INVEST la gestion d'une enveloppe de fonds gérés, entièrement libérée par tranche, d'un montant cumulé de 576 957 KDT (dont un montant de 70 000 KDT confié en 2024 au titre de l'exercice 2023). La situation de ces fonds gérés se présente comme suit au 31 décembre 2024 :

<i>Fonds gérés</i>	Année de souscription	Montant souscrit	Encours brut au 31/12/2024	Provision	Encours net au 31/12/2024
Fonds géré 1	1997	4 500	1 410	(1 410)	-
Fonds géré 2	1997	2 057	840	(747)	93
Fonds géré 3	1998	5 550	49	(49)	-
Fonds géré 4	1999	7 350	3 075	(2 987)	88
Fonds géré 5	2000	7 000	2 798	(2 798)	-
Fonds géré 6	2001	7 000	2 443	(2 199)	244
Fonds géré 7	2002	5 000	2 490	(1 791)	699
Fonds géré 8	2003	3 500	1 723	(1 417)	306
Fonds géré 9	2005	1 500	829	(624)	205
Fonds géré 10	2006	5 000	2 037	(1 904)	133
Fonds géré 11	2007	2 500	834	(793)	(41)
Fonds géré 12	2008	8 500	5 439	(4 768)	671
Fonds géré 13	2009	20 000	17 722	(10 285)	7 437
Fonds géré 14	2010	15 000	11 026	(7 402)	3 624
Fonds géré 15	2011	10 000	3 900	(3 015)	885
Fonds géré 16	2012	8 400	7 290	(3 862)	3 428
Fonds géré 16 bis	2012	5 600	5 400	(3 248)	2 152
Fonds géré 18	2014	6 000	6 000	(2 126)	3 874
Fonds géré 19	2015	7 000	7 000	(1 635)	5 365
Fonds géré 20	2016	2 000	2 000	(600)	1 400
Fonds géré 20 bis	2016	8 500	7 120	(715)	6 405
Fonds géré 21	2016	3 000	3 000	(1 138)	1 862
Fonds géré 22	2017	20 000	20 000	(1 237)	18 763
Fonds géré 22 bis	2017	20 000	16 700	(1 844)	14 856
Fonds géré 22 ter	2017	20 000	15 000	(3 700)	11 300
Fonds géré 23	2018	25 000	25 000	(412)	24 588
Fonds géré 23 bis	2018	25 000	25 000	(653)	24 347
Fonds géré 23 ter	2018	23 000	23 000	(1 156)	21 844
Fonds géré 24	2019	20 000	20 000	(301)	19 699
Fonds géré 24 bis	2019	20 000	20 000	(930)	19 070
Fonds géré 24 ter	2019	5 000	5 000	-	5 000
Fonds géré 25	2020	30 000	30 000	(1 628)	28 372
Fonds géré 25 bis	2020	31 750	10 750	(1 200)	9 550
Fonds géré 26	2021	25 000	25 000	(3 899)	21 101
Fonds géré 26 bis	2021	24 500	24 500	-	24 500
Fonds géré 27	2022	40 000	40 000	(16)	39 984
Fonds géré 27 bis	2022	32 750	32 750	-	32 750
Fonds géré 28	2023	25 000	25 000	-	25 000
Fonds géré 28 bis	2023	25 000	25 000	-	25 000
Fonds géré 28 ter	2023	20 000	20 000	-	20 000
Total en KDT		576 957	497 125	(72 489)	424 636

Au cours de l'exercice 2024, la BNA Bank a comptabilisé une charge globale de 3 482 KDT (hors TVA) au titre des différentes commissions de gestion.

12) Conventions conclues avec l'entreprise associée SODINO

En 2010, la BNA Bank a signé avec la société SODINO, entreprise associée, deux conventions de gestion de fonds de capital-risque pour un montant initial cumulé de 900 KDT. Ces deux fonds gérés, demeurant impayés, sont totalement provisionnés au 31 décembre 2024. La situation de ces fonds gérés se détaille comme suit :

<i>Fonds gérés</i>	Date souscription	Montant souscrit	Encours brut au 31/12/2024	Provision	Encours net au 31/12/2024
FDS DEV IRADA Jendouba	2010	450	450	(450)	-
FDS DEV IRADA El Kef	2010	450	450	(450)	-
Total en KDT		900	900	(900)	-

Les conditions de rémunération de la SODINO, au titre de la gestion de ces fonds, se résument comme suit :

- Commission de gestion de 1% décomptée sur les actifs nets du fonds avec un minimum de 4 500 DT par fonds ;
- Commission de performance de 10% calculée sur les plus-values réalisées sur les cessions d'actions ou de parts sociales et des dividendes servis par fonds ;
- Commission de rendement de 10% calculée sur les produits des placements réalisés par les fonds.

Les commissions de gestion revenant à la SODINO, au titre de l'exercice 2024, s'élèvent à 10 KDT (hors TVA).

13) Conventions conclues avec Placement obligatoire SICAV et SICAV BNA pour assurer la fonction de dépositaire de titres et fonds

En vertu des conventions conclues avec Placement Obligatoire SICAV et SICAV BNA, la BNA Bank assure la fonction de dépositaire de titres et fonds. En rémunération des prestations fournies, elle bénéficie des commissions suivantes :

- Une commission variable de 0,15% du montant de l'actif net de Placement Obligatoire SICAV. La commission perçue, au titre de l'exercice 2024, s'élève à 381 KDT (hors TVA) ;
- Une commission fixe de 1 000 DT (hors TVA) versée annuellement par SICAV BNA.

14) Convention de gestion conclue avec la BNA Capitaux

Au cours de l'exercice 2007, il a été procédé à la mise à jour de la convention liant la BNA Bank à la BNA Capitaux et portant sur :

- La tenue du registre des actionnaires et autres services annexes, en contrepartie d'une rémunération forfaitaire annuelle de 30 000 DT (hors TVA) ;
- La gestion du portefeuille pour le compte de la BNA Bank. À ce titre, la BNA Capitaux perçoit :
 - Une commission sur transaction boursière de 0,4% du montant de la transaction,
 - Une commission sur encaissement de coupon de 0,2% du montant du coupon,
 - Des frais de tenue de compte de 0,075% du montant du portefeuille des valeurs mobilières mouvementées, avec un maximum de 2 500 DT par valeur.

15) Encours des montants souscrits, par les filiales et entreprises associées, aux emprunts obligataires émis par la BNA Bank au cours des exercices antérieurs

Les encours des montants souscrits, par les filiales et entreprises associées, aux emprunts obligataires émis par la BNA au cours des exercices 2018, 2019, 2020, 2021 et 2022, ainsi que les intérêts générés par ces emprunts, se détaillent au 31 décembre 2024 au comme suit :

Société	BNA SUB 2022-01	BNA SUB 2021-01	BNA SUB 2020-01	BNA SUB 2019-01	BNA SUB 2018-01	Intérêts 2024
SICAR INVEST	7 187	4 000	-	478	-	1 400
Placement Obligataire SICAV	-	-	-	-	2 000	278
Tunis Ré	5 000	2 000	-	900	200	907
BNA Assurances	15 000	3 200	1 000	1 400	-	2 199
SODINO	-	-	400	-	-	72
Total en KDT	27 187	9 200	1 400	2 778	2 200	4 857

16) Encours des montants souscrits par la CTAMA Assurances, actionnaire et administrateur, aux emprunts émis par la BNA Bank au cours des exercices antérieurs

Les encours des montants souscrits par la CTAMA Assurances aux emprunts obligataires émis par la BNA au cours des exercices 2009, 2017, 2018, 2020, 2021 et 2022, ainsi que les intérêts générés par ces emprunts, se détaillent au 31 décembre 2024 comme suit :

Emprunts	BNA SUB 2009	BNA SUB 2017-02	BNA SUB 2018-01	BNA SUB 2020-01	BNA SUB 2021-01	BNA SUB 2022-01	Total en KDT
Encours au 31/12/2024	-	-	-	600	892	1 200	2 692
Intérêts 2024	2	31	-	125	111	151	420

17) Souscriptions au FCP SÉCURITÉ émis en 2008 et prorogé en 2018

La BNA Bank a émis, en 2008, un Fonds Commun de Placement « FCP SÉCURITÉ » pour un montant global de 50 millions de dinars. La durée de ce fonds a été prorogée de 10 ans à 15 ans au cours de l'année 2018.

Les montants souscrits par les filiales et entreprises associées à ce fonds dans le cadre de la prorogation ainsi que la valorisation de leurs portefeuilles, au 31 décembre 2024, se présentent comme suit :

Société	Montant souscrit	Valorisation du portefeuille au 31/12/2024
Tunis Ré	6 000	10 864
BNA Assurances	8 000	14 486
Total en KDT	14 000	25 350

La CTAMA Assurances, actionnaire et administrateur de la BNA Bank, a également souscrit au « FCP SÉCURITÉ » dans le cadre de sa prorogation. Les montants qu'elle a souscrit à ce fonds ainsi que la valorisation de son portefeuille, au 31 décembre 2024, se présentent comme suit :

Société	Montant souscrit	Valorisation du portefeuille au 31/12/2024
CTAMA Assurances	2 000	3 621
Total en KDT	2 000	3 621

18) Soldes des comptes courants ouverts par les filiales et entreprises associées

Les soldes des comptes courants ouverts par les filiales et entreprises associées de la BNA Bank ainsi que les intérêts y afférents se détaillent, au 31 décembre 2024, comme suit :

Partie liée	Soldes des comptes au 31/12/2024		Agios/intérêts relatifs à l'exercice 2024	
	Débiteurs	Créditeurs	Encaissés	Servis
SIMPAR	1 891	-	93	-
SIVIA	-	3 676 1		-
ESSOUKNA	20	-	12	-
Agro-Services	-	65	-	-
TIS	-	640 -		(4)
BNA Capitaux	-	2 144	-	61
Les Œillets	-	1	-	-
SOFINREC	-	279	1	-
Placement Obligataire SICAV	-	39	-	7
SOGEST	2 402	-	318	-
EL MEDINA	-	270	18	-
SICAR INVEST	-	1 748	-	34
SOVIM SICAF	-	4	-	-
SICAV BNA	-	1	-	-
SICAF Participations BNA	-	1	-	-
SODET Sud	-	37	-	-
Tunis Ré	-	2 820	1	-
ZIED	-	-	-	-
BNA Assurances	-	3 995	-	73
GEVE	-	16	-	-
Total en KDT	4 313	15 736	444	171

19) Concours bancaires accordés aux filiales et entreprises associées

Les soldes des concours bancaires accordés par la BNA Bank à ses filiales et entreprises associées totalisent 166 696 KDT, au 31 décembre 2024, et se répartissent comme suit :

Partie liée	Encours au 31/12/2024
SIMPAR	52 755
Les Œillets	10 345
ESSOUKNA	32 180
SIVIA	33 042
EL MEDINA	34 505
SOGEST	55
SODET Sud	2 003
SOFINREC	1 550
TIS	261
Total en KDT	166 696

Obligations et engagements de la BNA Bank envers ses dirigeants

Les obligations et engagements de la BNA Bank envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des Sociétés Commerciales, se détaillent comme suit :

1) *Éléments de rémunération et avantages du Directeur Général par Intérim*

Le Directeur Général par Intérim a été nommé par décision du Conseil d'Administration de la BNA Bank lors de sa réunion en date du 09 mars 2023.

Le Conseil d'Administration de la BNA Bank, réuni le 29 avril 2024, a décidé de maintenir, pour le Directeur Général par Intérim, les mêmes avantages dont bénéficie le Directeur Général Adjoint qui se composent de 12 salaires mensuels et de diverses primes (prime de bilan, prime de rendement et 13ème mois), de la mise à sa disposition d'une voiture de fonction, d'un quota mensuel de 360 litres de carburant et d'un forfait téléphonique de 120 DT par mois).

En outre, le Conseil d'Administration de la BNA Bank, réuni le 11 juillet 2024, a décidé d'attribuer au Directeur Général par Intérim une prime annuelle variable qui est calculée sur la base des indicateurs quantitatifs et qualitatifs arrêtés par le Comité de Nomination et de Rémunération, et ce, parmi les indicateurs inscrits dans le contrat programme, tel que fixé par arrêté du Ministre des Finances conformément aux dispositions de l'article 3 du décret n°2013-4953 du 05 décembre 2013, portant application des dispositions de l'article 22 ter de la loi n°89-9 du 1^{er} février 1989, relative aux participations, entreprises et établissements publics, aux banques publiques.

2) *Jetons de présence et rémunérations assimilés accordés aux administrateurs*

Le montant des jetons de présence revenant aux administrateurs ainsi que les rémunérations des présidents et membres des comités émanant du Conseil d'Administration ont été fixés par décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 30 avril 2024, comme suit :

- Un montant de 4 000 DT (brut) par séance et par présence pour le président du Conseil d'Administration, avec un plafond annuel de 24 000 DT (brut) ;
- Un montant de 2 000 DT (brut) par séance et par présence pour chaque membre du Conseil d'Administration, avec un plafond annuel de 12 000 DT (brut) ;
- Un montant de 2 000 DT (net) pour les présidents du Comité d'Audit et du Comité des Risques par séance et par présence avec un plafond annuel de 12 000 DT (net) pour chacun d'eux ;

- Un montant 1 000 DT (net) par séance et par présence pour les administrateurs membres du Comité d'Audit et du Comité des Risques ainsi que pour les présidents et administrateurs membres des autres comités issus du Conseil d'Administration, avec un plafond annuel de 6 000 DT (net) pour chacun d'eux.

Notons que les présidents et les membres appartenant à plus d'un comité ne peuvent bénéficier que d'une seule rémunération calculée sur la base de leurs présences à un seul comité de leur choix, et ce, à compter du 30 avril 2024.

Le montant brut cumulé des jetons de présence et autres rémunérations revenant aux administrateurs de la BNA Bank, au titre de l'exercice 2024, s'élève à 280 250 DT et se décompose comme suit :

Désignation	Montant
Jetons de présence revenant aux administrateurs	144 000
Rémunérations des membres des comités issus du Conseil	136 250
Total en DT	280 250

3) Obligations et engagements de la BNA Bank envers ses dirigeants selon les états financiers arrêtés au 31 décembre 2024

Au vu de ce qui précède, les obligations et engagements de la BNA Bank envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2024, se présentent comme suit :

Catégorie	Directeur Général par Intérim	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2024
Avantages à court terme	369 312	186 466
Avantages postérieurs à l'emploi	29 357	-
Total en DT	398 669	186 466

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 43 et 62 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers, des articles 200 (et suivants) et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 12 avril 2025

LES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES :

P/ Le Groupement GEM & FINACO
Abderrazak GABSI, Commissaire aux comptes

P/ Le Groupement CKT & AMC Consulting
Khaled THABET, Commissaire aux comptes